

GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT



**PROJET : APPUI AU DEVELOPPEMENT DU SITE D'INGA ET
DE L'ACCES A L'ELECTRICITE (PASEL)**

PAYS : MULTINATIONAL

RAPPORT D'EVALUATION DE PROJET

DEPARTEMENT ONEC
Octobre2013

TABLE DES MATIERES

Equivalences monétaires, sigles et abréviations, informations sur le don, résumé analytique, cadre logique axé sur les résultats et calendrier d'exécution.....	i à v
1 ORIENTATION STRATEGIQUE ET JUSTIFICATION	1
1.1 LIENS DU PROJET AVEC LA STRATEGIE ET LES OBJECTIFS DU PAYS.....	1
1.2 JUSTIFICATION DE L'IMPLICATION DE LA BANQUE.....	1
1.3 COORDINATION DE L'AIDE.....	3
2 DESCRIPTION DU PROJET.....	3
2.1 DESCRIPTION ET COMPOSANTES DU PROJET	3
2.2 SOLUTIONS TECHNIQUES RETENUES ET ALTERNATIVES ETUDIEES.....	4
2.3 TYPE DE PROJET	5
2.4 COUTS ET DISPOSITIF DE FINANCEMENT DU PROJET	5
2.5 ZONES ET BENEFICIAIRES VISES PAR LE PROJET	7
2.6 APPROCHE PARTICIPATIVE.....	7
2.7 EXPERIENCES DE LA BANQUE ET LEÇONS TIREES POUR LA CONCEPTION DU PROJET	7
2.8 PRINCIPAUX INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	8
3 FAISABILITE DU PROJET.....	8
3.1 MESURES DU PROJET ET RESULTATS DE DEVELOPPEMENT ESCOMPTE.....	9
3.2 IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX.....	10
4 EXECUTION DU PROJET	12
4.1 DISPOSITIONS D'EXECUTION.....	12
4.2 SUIVI DU PROJET	16
4.3 GOUVERNANCE	16
4.4 DURABILITE	16
4.5 GESTION DES RISQUES.....	17
4.6 DEVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES	17
5 CADRE JURIDIQUE	18
5.1 INSTRUMENT JURIDIQUE	18
5.2 CONDITIONS ASSOCIEES A L'INTERVENTION DE LA BANQUE	18
6 RECOMMANDATION	19

TABLEAUX		
Tableaux	Titre	Page
Tableau 2.1 :	Composantes et coûts du projet	4
Tableau 2.2	Alternatives du projet et raisons de rejet	4
Tableau 2.3	Coûts estimatifs par composantes	5
Tableau 2.4	Plan de financement du projet par source de financement	6
Tableau 2.5	Coût estimatif par composante et source de financement	6
Tableau 2.6	Coût estimatif par source de financement et par catégorie de dépense	6
Tableau 2.7	Echéancier des décaissements par catégories de dépenses	6
Tableau 2.7.bis	Echéancier des décaissements par composantes	6
Tableau 4.1	Principales étapes de mise en œuvre du projet	16

Equivalences monétaires

Juillet 2013

1 UC	1 ,50396	USD
1 UC	1,17322	EUR
1 UC	1376,11	CDF

Année Fiscale
1^{er} Janvier - 31 Décembre

Poids, Unités et Mesures			
T	Tonne = 1000 kg	kW	kiloWatt = 1000 Watt
GW	GigaWatt = 1 000 000 kW ou 1 000 MW	kWh	kiloWatt-heure = 1,000 Wh
GWh	Gigawatt-heure = 1 000 MWh	MVA	Mégavolt Ampère = 1 000 kVA ou 1 000 000 VA
Tep	Tonne équivalent pétrole	MW	Mégawatt = 1 000 000 W ou 1 000 kW
kV	kiloVolt = 1 000 Volt	MWh	Mégawatt-hour = 1 000 kWh
kVA	kiloVolt Ampère = 1 000 VA	tCO ₂	Tonne CO ₂ = 1000 kg de gaz carbonique

Acronymes et Abréviations

ADEPI	Autorité pour le Développement et la Promotion du site d'Inga
AFD	Agence française de développement
AICD	African Infrastructure Country Diagnostic
AOI	Appel d'offres international
BAD	Banque africaine de développement
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BM	Banque mondiale
CATE	Cellule d'Appui Technique à l'Energie/Ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité
CDF	Franc de la République Démocratique du Congo
CDP	Coordination des Projets (Direction au sein de la SNEL)
CGI3	Cellule de gestion d'Inga 3
DBSA	Banque de Développement de l'Afrique du Sud
DSCRP	Document de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté
DSPAR	Document de stratégie-pays axée sur les résultats
EDIRA	Etude de Développement du Site d'Inga et des Interconnexions électriques associées
FAD	Fonds africain de développement
FEF	Facilité en faveur des Etats Fragiles
GdRDC	Gouvernement de la RDC
IDH	Indice de développement humain
INS	Institut national de la statistique
ITIE	Initiative pour la transparence dans les industries extractives
MUC	Million d'unités de compte
MRHE	Ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité de la RDC
NELSAP	Projet de renforcement de l'interconnexion des réseaux électriques des Pays des Lacs Equatoriaux du Nil
PEPUR	Projet d'électrification périurbaine et rurale
PMEDE	Projet de réhabilitation et de renforcement des centrales hydroélectriques d'Inga et du réseau de distribution de Kinshasa
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SNEL	Société Nationale d'Electricité de la RDC
UC	Unité de compte
UE	Union Européenne

FICHE DE PROJET

FICHE DU CLIENT	
Donataire	République Démocratique du Congo
Organe d'exécution	Ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité

PLAN DE FINANCEMENT		
SOURCES	Montant (millions UC)	INSTRUMENT
FAD (RO)	23,64	Don projet
FAD (PBA)	15,76	Don projet
FEF1	5	Don projet
FEF3	3,5	Don Projet, approuvé en mai 2013
NEPAD/IPPF	1,33	Don pour la préparation de projet, approuvé en août 2013
Banque Mondiale	54,72	Don projet
DBSA/AFD	6,65	Don projet
Gouvernement de la RDC	1,63	Participation au projet ;
COUT TOTAL DU PROJET	112,23	

INFORMATIONS FINANCIERES SUR LES DONS	
Monnaie des Dons	Unité de Compte
Type de taux d'intérêt	Non applicable
Taux de base (Flottant)	Non applicable
Marge contractuelle	Non applicable
Marge sur coût d'emprunt	Non applicable
Frais d'administration	Non applicable
Commission de service	Non applicable
Echéance	Non applicable
Dont différé d'amortissement	Non applicable

DUREE ET PRINCIPALES ETAPES	
Approbation de la note conceptuelle	Juillet 2013
Approbation du projet	Novembre 2013
Entrée en vigueur	Décembre 2013
Dernier décaissement	Décembre 2019
Achèvement	30 juin 2019
Dernier remboursement	NA

RESUME DU PROJET

- 1. Aperçu général du projet :** Le Projet d'appui au développement du site d'Inga et de l'accès à l'électricité permet de finaliser la préparation du projet Inga 3 et de mener des actions facilitant l'accroissement de l'accès à l'électricité dans les régions d'Afrique Centrale et Australe. Le projet Inga 3 consiste à réaliser la phase A du Grand Inga en développant une capacité de 4800 MW sur le site d'Inga et à construire les lignes de transport d'énergie desservant la RDC et l'Afrique du Sud. Ainsi, ce projet est une continuation de l'appui antérieur de la Banque qui a permis d'identifier une approche novatrice pouvant assurer un développement optimal du potentiel hydroélectrique d'Inga qui aura des effets intégrateurs pour le continent. Il est attendu de ce projet de faciliter la mise en place d'institutions et de capacités permettant de structurer au mieux le projet Inga 3 afin de sélectionner, dans le cadre d'un partenariat public-privé, un investisseur-développeur. Il est également attendu une amélioration de l'accès à l'électricité dans la zone périurbaine de Kinshasa, dans d'autres provinces de la RDC et en Afrique australe. L'exécution du projet d'appui, d'un coût global de 112,23 millions UC, est prévue sur une période de cinq ans.
- 2. Evaluation des besoins :** L'étude de faisabilité a permis de définir un schéma optimal de développement du site Inga. La réalisation de la première phase prioritaire (Inga 3) dans les meilleurs délais permettra de créer les conditions favorables à la mise en valeur de tout le potentiel du site. La demande actuelle d'électricité, dont l'Afrique du Sud constitue une large part, est très importante et assez solvable. Ce projet est opportun en ce qu'il facilitera la réalisation d'Inga 3 dont les coûts d'investissement seraient difficiles à mobiliser dans le contexte actuel de la RDC caractérisé par un manque de capacités appropriées pour structurer un projet complexe.
- 3. Valeur ajoutée de la Banque :** La Banque assiste la RDC dans le développement du secteur de l'énergie. En particulier, elle a financé l'étude de développement du site d'Inga qui a révélé la faisabilité du projet Inga 3. Ainsi, l'intervention de la Banque pour les études complémentaires de définition du projet de référence permet un gain de temps réel dans l'échéancier global. En outre, ce projet permet à la Banque de renforcer son rôle de leadership et d'acteur majeur dans le secteur de l'énergie en général et du développement du site d'Inga en particulier, tout en contribuant à la transition vers la croissance verte et le développement durable en RDC et dans les autres pays bénéficiaires, comme l'Afrique du Sud.
- 4. Gestion des connaissances :** Le projet figure parmi les projets innovants, destinés à appuyer des initiatives d'envergure de production d'énergie propre et ayant un effet transformateur sur les économies des pays membres régionaux bénéficiaires. Les expériences qui seront acquises en matière de gestion de projets complexes et de structuration en Partenariat Public Privé, aideront à accélérer la mise en œuvre de la stratégie de la Banque en matière de croissance verte. Ces expériences ouvriront des opportunités de réPLICATION dans les phases subséquentes de développement du site d'Inga et dans d'autres projets africains similaires. Le projet s'inscrit ainsi dans la vision stratégique de la Banque pour le développement du secteur énergétique africain à travers la promotion de l'accès universel à l'énergie moderne selon une trajectoire de croissance faible en carbone.

CADRE LOGIQUE AXE SUR LES RESULTATS

MULTINATIONAL – PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DU SITE D'INGA ET DE L'ACCES A L'ELECTRICITE (PASEL)

But du Projet : contribuer au développement optimal du site d'Inga et à l'amélioration de l'accès à l'électricité en RDC et dans les pays de l'Afrique centrale et australe

CHAINES DES RESULTATS		INDICATEURS DE PERFORMANCE			MOYENS DE VERIFICATION	RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION
		Indicateurs	Situation de référence (Année 2012)	Cible (Année 2017)		
IMPACT	Contribuer à l'amélioration de la gestion du secteur de l'électricité	1.1. Nombre d'investisseurs privés nouveaux 1.2. Taux d'accès à l'électricité	- 9%	02 39,6%	Rapports : - Ministère en charge de l'Energie - SNEL	Risques 1. risque d'ordre politique résultant de la fragilité du processus de paix et de l'instabilité politique dans le pays et qui serait une entrave à l'exécution des activités du projet ; 2. Risque de mise en œuvre résultant du fait que la CGI3 est une entité nouvellement créée et de facto sans historique dans le suivi et la mise en œuvre des projets d'une telle complexité ; 3. Risque fiduciaire initial élevé du fait que la CGI3 qui exécutera le projet n'est pas encore opérationnelle et sa capacité à assurer la bonne gestion financière du projet ne peut être évaluée à ce stade ; 4. Risque d'exécution des cofinancements.
EFFETS	<ul style="list-style-type: none"> • Accroissement du volume des investissements dans le secteur de l'électricité • Capacités de la RDC renforcées pour le développement du site d'Inga • Projet de référence Inga 3 défini • Sélection d'un partenaire privé pour la réalisation d'Inga 3 • Amélioration de l'accès à l'électricité dans la zone de Kimbanseke 	1.1. Montant des investissements en MUSD 1.2. Agence d'exécution fonctionnelle 1.3. Document de projet disponible 1.4. Contrat de concession signé 1.5. Nombre des ménages additionnels raccordés (dont les femmes et jeunes filles)	-- 0 0 0 0	10 000 1 1 3 25.000 (au moins 12 500)	- Institut national de Statistiques -Missions de supervision et états d'exécution des résultats de la Banque	
PRODUITS	Composante 1 : Appui au développement d'Inga 1.1 Divers conseillers sont mis à la disposition de l'ADEPI ; 1.2 Diverses études complémentaires pour le projet Inga réalisées ; Composante 2 : Appui au développement de l'accès à l'électricité 2.1 Un transformateur de 100 MVA est installé au poste de Kimbanseke ; Composante 3 : Gestion de Projet 3.1 Des rapports périodiques d'exécution du projet sont produits 3.2 Des rapports d'audit annuels du projet et de la CGI3 sont élaborés 3.3 Un manuel de procédures de la CGI3 et du projet est élaboré 3.4. Des rapports de suivi financier semestriel du projet et de CGI3 sont transmis	1.1. Nombre de conseillers mis à la disposition de l'ADEPI 1.2. Rapports élaborés 1.3. Plan d'actions « Genre » élaboré 4.1 Puissance additionnelle disponible 4.2 Rapports disponibles 3.1 Nombre de rapport d'avancement 3.2. Nombre de rapports d'audit approuvé par la Banque 3.3. Manuel de procédures disponible 3.4. Rapports de suivi financier	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	07 2 1 60 MVA 10 10 05 01 10	Rapports : - Ministère en charge de l'Energie - SNEL - Institut national de Statistiques -Missions de supervision et états d'exécution des résultats de la Banque	Mesures d'atténuation respectives 1. Efforts du Gouvernement pour le rétablissement de l'autorité de l'Etat sur tout le territoire national, soutenus par les partenaires au développement ; 2. La qualité du management qui sera mis en place, l'accompagnement par des consultants de premier plan, les analyses de la Banque et des autres bailleurs de fonds permettront de doter la CGI3 des capacités requises pour la bonne exécution de ce projet. 3. Outre l'opérationnalisation de la CGI3, la Banque exigera, les preuves de mise en place d'un dispositif de gestion financière jugé satisfaisant pour l'exécution du projet. 4. Volonté de collaboration affichée par tous les partenaires techniques et financiers mais aussi par l'effort de communication jusqu'ici entretenue.
ACTIVITES CLES PAR COMPOSANTE	1. Composante 1 : Appui au développement d'Inga - (i) contribuer au fonctionnement de l'ADEPI par la mise à disposition de ressources financières et matérielles ; (ii) fournir au Gouvernement une assistance technique par la mise à disposition de divers conseillers ; (iii) réaliser les études techniques ; 2. Composante 2 : Appui au développement de l'accès à l'électricité – Contribuer à la réalisation de diverses études de sites hydroélectriques et des zones d'électrification y relative ainsi qu'au renforcement du Poste de kimbanseke; 3. Composante 3 : Gestion du projet – (i) contrôler et superviser les travaux ; (ii) former la contrepartie congolaise à la gestion des grands projets ; (iii) organiser et/ou participer à des réunions et des ateliers pertinents ou effectuer des voyages d'études ; (iv) mettre en place un panel d'experts indépendants ; (iv) élaborer un manuel de procédures ; (v) auditer les comptes du projet ; (vi) mettre en œuvre et suivre le PGES ;				Ressources FAD : 39,4 millions UC NEPAD/IPPF : 1,33 millions UC FEF (Piliers I et III) : 8,5 millions UC (dont 3,5 millions approuvés en mai 2013) BM : 54,72 millions UC DBSA : 6,65 millions UC Gouvernement : 1,63 millions UC Emplois Composante 1 : 81,03 millions UC Composante 2 : 22,93 millions UC Composante 3 : 8,26 millions UC	

ACTIVITES	PLANNING D'EXECUTION DU PROJET																					
	2 013			2 014			2 015			2 016			2 017			2 018			2 019			
	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3
1 APPROBATION ET MISE EN VIGUEUR																						
2 Approbation du don																						
3 Signature des Accords de don																						
4 Satisfaction des conditions de décaissement																						
5 PASSATION DES MARCHES																						
6 Recrutement des divers conseillers																						
7 Préparation et approbation des TDR																						
8 Processus de recrutement																						
9 Recrutement des cabinets d'exécution des études complémentaires à																						
10 Préparation et approbation des TDR																						
11 Processus de recrutement																						
12 Elaboration du contrat du Groupement RSW/EDF																						
13 Préparation et négociation du contrat																						
14 Signature du contrat																						
15 Recrutement du personnel d'assistance																						
16 Préparation et approbation des TDR																						
17 Processus de recrutement																						
18 Elaboration de l'avenant pour le Poste de Kimbanseke																						
19 Préparation et négociation du contrat																						
20 Signature du contrat																						
21 Recrutement des cabinets d'exécution des études de centrales de moyenne																						
22 Préparation et approbation des TDR																						
23 Processus de recrutement																						
24 Acquisition des biens																						
25 Préparation et approbation des cahiers de charge																						
26 Processus d'acquisition																						
27 EXECUTION DES ACTIVITES DU PROJET																						
28 Etudes complémentaires à EDIRA																						
29 Etudes des centrales de moyenne puissance																						
30 Accompagnement par le conseiller stratégique																						
31 SUPERVISION DU PROJET																						
32 Missions de supervision																						
33 AUDIT DES COMPTES DU PROJET																						
34 Recrutement de l'auditeur																						
35 Prestations de l'Auditeur																						
36 RAPPORT D'ACHEVEMENT																						
37 Rapport d'achèvement du projet -Donataire																						
38 Rapport d'achèvement du projet -FAD/FEF																						

RAPPORT ET RECOMMANDATIONS DE LA DIRECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE DONS FEF ET FAD A LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

La Direction soumet le présent rapport et recommandations concernant une proposition (i) d'un don FEF (Pilier I) de 5 millions d'UC à la RDC, et (ii) d'un don FAD de 39,4 millions d'UC destinés à financer le projet d'appui au développement du site d'Inga et de l'accès à l'électricité.

1 ORIENTATION STRATEGIQUE ET JUSTIFICATION

1.1 Liens du projet avec la stratégie et les objectifs du pays

1.1.1 Au niveau régional, l'objectif du pilier I de la Stratégie d'Intégration Régionale en Afrique centrale est de promouvoir l'intégration économique, la croissance et la réduction de la pauvreté en Afrique centrale à travers le développement des infrastructures régionales. De même, le Pilier I de la stratégie d'intégration en Afrique australe pour la période 2011-2015 est axée sur le développement de l'énergie à l'échelle régionale. Ainsi, les interventions de la Banque devront contribuer, notamment, à améliorer l'accès des populations à l'électricité et à consolider la croissance dans le secteur privé. Le projet répond parfaitement à cet objectif. En effet, le projet Inga possède un réel potentiel intégrateur, comme en atteste l'accord d'échange d'énergie paraphé entre la RDC et l'Afrique du Sud en mars 2013 et qui devrait se concrétiser par l'injection d'une part importante de la production future d'énergie électrique d'Inga 3 sur le réseau interconnecté du pool énergétique de l'Afrique australe. Ainsi, tous les pays traversés pourraient aussi bénéficier de l'électricité produite par Inga.

1.1.2 En RDC, le DSCRP 2011-2015 constitue le principal cadre de référence de toutes les interventions en matière de développement. Le Plan d'actions 2012-2016 du Gouvernement en constitue l'instrument d'opérationnalisation. Le DSCRP repose sur les 4 piliers suivants : *(i) renforcer la gouvernance et la paix, (ii) diversifier l'économie, accélérer la croissance et promouvoir l'emploi, (iii) améliorer l'accès aux services sociaux de base et renforcer le capital humain et (iv) protéger l'environnement et lutter contre le changement climatique*. Les actions prévues dans ce projet s'inscrivent ainsi dans les objectifs des piliers 2, 3 et 4 du DSCRP 2011-2015. En effet, l'exécution du projet a pour finalité, la mise à la disposition des populations et de l'économie congolaises d'une énergie propre, fiable et à un prix accessible.

1.1.3 En outre, le projet qui vise à concrétiser un partenariat public-privé pour la production d'énergie électrique en quantité abondante destinée en partie à l'export, rentre dans le pilier 1 du DSP 2013-2017 de la RDC «*Développement d'infrastructures de soutien à l'investissement privé et à l'intégration régionale* ». Les actions de renforcement des capacités des entités de la RDC impliquées dans le développement d'Inga, placent le projet dans le cadre du pilier 2 du DSP «*Renforcement des capacités de l'Etat en vue d'accroître les recettes publiques et asseoir un cadre incitatif pour l'investissement privé*». Le projet s'inscrit aussi dans la politique énergétique et la stratégie décennale de la Banque qui visent une croissance verte, par la promotion des énergies peu polluantes.

1.2 Justification de l'implication de la Banque

1.2.1 L'appui envisagé vise les objectifs de la stratégie à long terme (2013-2022) ainsi que la politique énergétique de la Banque. En effet, il intègre la nécessité d'accroître l'accès des populations à l'électricité à travers le renforcement de la desserte en électricité d'une des 'poches noires' de la périphérie de Kinshasa et diverses études d'électrification. L'appui contribuera à la préparation du projet de mise en valeur du site emblématique d'Inga à même de fournir l'électricité à moindre coût dans plusieurs pays africains. Il s'inscrit dans les priorités opérationnelles de la stratégie à long terme de la Banque en termes d'infrastructures, d'intégration régionale et de développement du secteur privé.

Il vise l'un des domaines d'intérêt particulier de ladite stratégie par le renforcement des capacités d'un Etat fragile.

1.2.2 Au plan continental, Inga est l'un des projets phares du NEPAD, pour la mise en œuvre duquel la Banque a reçu mandat du Comité des Chefs d'Etat de cette initiative continentale. Au titre de ce mandat, la Banque a financé l'étude du développement optimal du site d'Inga et des interconnexions électriques associées (EDIRA), afin d'examiner la faisabilité de la mise en valeur optimale du potentiel hydroélectrique du site d'Inga pour satisfaire les besoins internes en énergie électrique de la RDC et approvisionner les différentes régions du continent africain. L'Etude a permis de définir un schéma optimal de développement et un projet prioritaire (Inga 3 ou phase A du Grand Inga). Elle a également identifié un certain nombre d'actions complémentaires pour la préparation du projet Inga 3 qui amorcera le développement du site. Les résultats de l'EDIRA ont été adoptés par le Gouvernement congolais puis utilisés pour la préparation du Dossier de sélection d'un développeur privé et lors de la négociation du Traité d'échange d'énergie entre la RDC et l'Afrique du Sud. Le schéma de développement envisagé par phases successives, a suscité, chez beaucoup d'acteurs internationaux, un regain d'intérêt pour le projet Inga.

1.2.3 Au plan régional, le projet de développement du site d'Inga, dont le présent projet participe à la préparation, est intégrateur. En effet, il est très structurant vu le rôle qu'il est amené à jouer dans le système électrique du continent africain. De par sa situation géographique, la RDC, pays de localisation du site d'Inga, est frontalière avec neuf pays et est membre de trois des cinq pools énergétiques africains : PEAC (Afrique centrale) ; EAPP (Afrique de l'Est) ; SAPP (Afrique australe). Tous ces pools cités intègrent Inga dans leurs plans de développement.

1.2.4 La RDC a fait de l'exploitation du site d'Inga une priorité de développement. Elle fait appel à divers partenaires, dont le Groupe de la Banque et à d'autres pays africains, comme l'Afrique du Sud, pour une mise en valeur optimale du potentiel hydroélectrique du site d'Inga. Elle affirme la dimension régionale, voire continentale, à conférer au développement d'Inga pour arriver à sa réalisation. Par ailleurs, les réformes en cours dans le sous-secteur de l'électricité visent : (i) l'accroissement du taux de desserte; (ii) l'amélioration de la qualité de service rendu aux usagers ; (iii) l'instauration de la compétitivité; (iv) la promotion du partenariat Public-Privé et l'accès aux financements. Un projet de loi portant Code d'Electricité est en cours d'examen au Parlement. Il consacrera, notamment, à terme : (i) la libéralisation du secteur et l'ouverture du marché de l'électricité aux capitaux privés et (ii) le désengagement de l'Etat du secteur marchand de l'Electricité. Il prévoit en outre une nouvelle architecture institutionnelle du sous-secteur qui comprendra le Ministère ayant en charge l'Electricité, l'Autorité de Régulation, l'Agence Nationale des Services Energétiques et le Fonds National d'Electrification.

1.2.5 Le Groupe de la Banque apporte une valeur ajoutée réelle au développement d'Inga à travers le présent projet en ce qu'il constitue une continuation de ses actions antérieures et un appui à un Etat fragile pour structurer un projet complexe. Cette valeur ajoutée est reconnue de tous les acteurs actuellement intéressés par le développement d'Inga. En effet, outre le financement de l'EDIRA, le Groupe de la Banque a répondu favorablement aux requêtes de la RDC, à la satisfaction des autorités de ce pays, pour mettre à sa disposition les conseils de ses experts et un conseiller stratégique, notamment lors des négociations du Traité avec l'Afrique du Sud et du déroulement du processus de sélection d'un investisseur-développeur, le partenaire privé, qui réalisera avec la RDC, le projet Inga 3. Ces activités de conseil participent du renforcement des capacités d'un Etat fragile, la RDC, qui ne dispose pas des compétences nécessaires au développement d'un projet aussi complexe. Au plan financier, le Groupe de la Banque a mobilisé des ressources pour poursuivre son action ; elle a déjà approuvé deux appuis sur le pilier III de la FEF et un appui de NEPAD/IPPF pour soutenir, notamment, les activités de conseil en question. Le présent projet parachève ces appuis et s'inscrit dans la continuité de l'assistance de la Banque et du mandat confié par le NEPAD. Il est conforme à la politique

énergétique de la Banque car il vise à réaliser le projet le plus structurant du système électrique continental avec une source d'énergie verte.

1.2.6 Le leadership tenu par la Banque tout au long de l'Etude de développement du site d'Inga doit être maintenu jusqu'au bouclage du financement du projet prioritaire Inga 3 pour lequel plusieurs partenaires comme la Banque mondiale, l'Agence Française de Développement (AFD) et la Banque de Développement d'Afrique du Sud (DBSA) ont manifesté un intérêt à accompagner la RDC.

1.3 Coordination de l'aide

1.3.1 La coordination de l'aide est assurée à travers les groupes thématiques de concertation entre le secteur public, la société civile et les partenaires techniques et financiers (PTF). Ces groupes se réunissent régulièrement pour suivre et évaluer la mise en œuvre des réformes. La coordination des PTF en RDC s'est significativement améliorée avec, depuis 2009, des efforts pour assurer une meilleure harmonisation des interventions. Ceux-ci ont notamment abouti en juin 2012 à la création du Groupe de Coordination des Partenaires (GCP) dont la Banque est membre. Le Bureau de la Banque à Kinshasa entretient des rapports étroits avec les autorités et les autres PTF sur les principaux thèmes de l'aide au développement de ce pays. En plus des revues conjointes de portefeuilles avec la Banque mondiale, la Banque effectue des missions conjointes sur le terrain en particulier avec des PTF opérant dans les mêmes secteurs qu'elle. En ce qui concerne spécifiquement les opérations du secteur de l'énergie, une coordination efficace est assurée au niveau des opérations cofinancées par la Banque, par le biais de missions de supervision conjointes organisées par la Cellule d'Appui Technique à l'Energie (CATE) et la Coordination des Projets (CDP). La préparation de la présente opération d'appui a été menée en collaboration étroite avec les autres bailleurs de fonds notamment la BM, l'AFD, la BEI et la KfW. Des missions conjointes ont été organisées pour des concertations avec le Gouvernement. Dans le cadre de la mise en œuvre de leurs projets d'assistance technique respectifs au développement d'Inga, les partenaires techniques et financiers utiliseront la même structure d'exécution. Plus récemment, la Banque a démarré une série d'entretiens avec l'USAID en vue d'échanger sur le projet Inga et les activités réalisées à date.

1.3.2 Le présent projet s'insère dans la volonté des bailleurs de fonds d'instruire le projet dans la meilleure synergie possible. Les missions de préparation et d'évaluation ont été effectuées de manière conjointe. Cela a abouti notamment à l'option des cofinancements parallèles permettant à chaque bailleur d'utiliser ses règles et procédures.

2 DESCRIPTION DU PROJET

2.1 Description et composantes du projet

Le projet a pour but final de contribuer au développement optimal du site d'Inga et à l'amélioration de l'accès à l'électricité notamment en RDC et dans les pays de l'Afrique centrale et australe. De manière spécifique, ce projet permet de finaliser la préparation du projet Inga 3 qui constitue la première phase du projet Grand Inga. Il permettra ainsi de renforcer les capacités de la RDC à préparer puis mettre en œuvre le projet Inga et ses mesures d'accompagnement en matière d'accès à l'électricité, comme prévu dans le Traité paraphé avec l'Afrique du Sud. Ce projet est conçu comme une continuité de l'étude d'Inga (EDIRA) dont il approfondira les résultats en réalisant les études complémentaires nécessaires à la structuration du projet Inga 3 et facilitera la mobilisation de financements, notamment de type privé (composante A). Il prend en compte la nécessité de préparer l'intégration du projet Inga 3 dans le réseau électrique de la RDC et d'étendre ses bénéfices par le développement de l'accès à l'électricité (composante B). Au terme de ce projet, la RDC et l'ensemble des pays bénéficiaires du projet Inga disposeront d'outils précis pour définir les projets relatifs aux phases consécutives de développement

du site d'Inga et pour négocier avec les investisseurs-développeurs. Le tableau ci-dessous présente les composantes et les coûts du projet.

Tableau 2.1 : Composantes et Coûts du projet en Milliers UC			
N°	Nom de la composante	Coût estimé	Description des composantes
A	Appui au développement d'Inga	81 035	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contribuer au fonctionnement de l'ADEPI par la mise à disposition de ressources financières et matérielles ; ▪ Fournir au Gouvernement une assistance technique par la mise à disposition de divers conseillers ; ▪ Réaliser les études techniques complémentaires nécessaires au développement du site d'Inga ; ▪ Elaborer le plan d'action « Genre » du projet Inga
B	Appui au développement de l'accès	22 933	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contribuer à la réalisation de diverses études de sites hydroélectriques pour la réalisation de microcentrales hydroélectriques ▪ Installation d'un transformateur de 100 MVA à Kimbanseke en vue de renforcer l'accès à l'électricité
C	Gestion du Projet	8 262	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contrôler et superviser les diverses prestations ; ▪ Former la partie congolaise à la gestion des grands projets ; ▪ Organiser et/ou participer à des réunions et des ateliers pertinents ou effectuer des voyages d'études ; ▪ Mettre en place un panel d'experts indépendants ; ▪ Elaborer un manuel de procédures ; ▪ Auditer les comptes du projet ; ▪ Mettre en œuvre et suivre le PGES ;
Coût Total du projet		112 229	

2.2 Solutions techniques retenues et alternatives étudiées

La solution technique retenue au titre de la composante A consiste à fournir un appui institutionnel à la préparation du projet Inga 3 au lieu d'en confier la conception et la réalisation à un développeur privé. Cet appui se fera sous forme de recrutement de compétences internationales et nationales pour constituer la structure chargée de la promotion et du développement du projet Inga et doter celle-ci de moyens de fonctionnement. L'appui consistera aussi à financer des études techniques nécessaires à la définition du projet Inga 3 de référence. Au titre de la composante B, il s'agit essentiellement de mener les études complètes de cinq (5) sites hydroélectriques de moindre capacité mais qui peuvent satisfaire les besoins de certaines zones qui seront très peu impactées par le projet Inga 3. La réalisation de ces études augure d'une meilleure qualité à l'entrée des projets qui en résulteront et offre ainsi une opportunité d'investissement pour le secteur privé. D'autre part, il est prévu le renforcement du Poste de Kimbanseke dont les travaux de construction, en cours d'exécution, sont financés par la Banque, dans le cadre du PMEDE. Ce poste est stratégique en ce qu'il représente un réceptacle important pour l'évacuation de la part d'énergie d'Inga 3 destinée à la RDC. Le tableau 2.2. ci-dessous indique les alternatives étudiées et les raisons de leur rejet.

Tableau 2.2 : Alternatives du projet et raisons des rejets		
Noms	Descriptions et caractéristiques	Raisons du rejet
Appui du Gouvernement dans son option initiale de réaliser Inga	Confier la préparation et la réalisation d'Inga en procédure accélérée en un seul package avec un développeur investisseur	<ul style="list-style-type: none"> - Appropriation non assurée - Possibles entraves aux développements futurs - Retombées financières, socio-économiques moindres pour la RDC - Perte de souveraineté pleine sur un site stratégique
Développer uniquement le site d'Inga	Les sites hydroélectriques de taille moyenne sont non exploités	<ul style="list-style-type: none"> - Solution non optimale au regard de la configuration actuelle du réseau de la RDC qui ne permet pas de connecter tout le territoire national et d'assurer un développement inclusif - Les projets de sites hydroélectriques à taille moyenne ne seront pas prêts à être financés

2.3 Type de projet

2.3.1 Le projet est une opération autonome d'assistance technique, de soutien au développement optimal du site d'Inga et de renforcement d'infrastructure électrique existante. Cette assistance concerne précisément le renforcement des capacités du Gouvernement de la RDC dans la préparation de la phase Inga 3 et les mesures d'accompagnement en termes d'accès à l'électricité. Elle se situe dans une logique d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

2.4 Coûts et dispositif de financement du projet

2.4.1 Le coût total du projet, hors taxes et droits de douane, est estimé à 112,23 millions UC dont environ 105,96 millions UC en devises et 6,27 millions UC en monnaie locale. Ces coûts comprennent une provision de 10% pour les aléas techniques, les imprévus physiques et la hausse des prix. Les coûts par composantes et par catégories de dépenses sont présentés dans les tableaux 2.3 (a) et 2.3 (b) ci-après.

Composantes	En milliers UC			En milliers USD		
	Devise	M.L	Total	Devise	M.L	Total
A. Appui au développement d'Inga	71 600	2 376	73 977	107 684	3 574	111 258
B. Appui au développement de l'accès	20 970	-	20 970	31 538	-	31 538
C. Gestion du Projet	5 110	2 444	7 554	7 685	3 676	11 361
Total coût de base	97 680	4 821	102 501	146 907	7 250	154 158
Imprévus physiques	4 133	725	4 857	6 215	1 090	7 305
Hausse des prix par an	4 145	726	4 871	6 234	1 092	7 325
Coût total	105 958	6 272	112 229	159 356	9 432	168 789

Catégories de dépense	En milliers UC			En milliers USD		
	Devise	M.L	Total	Devise	M.L	Total
Biens	2 033	743	2 776	3 058	1 117	4 175
Services	102 156	4 770	106 926	153 639	7 174	160 812
Fonctionnement	1 769	758	2 528	2 661	1 140	3 801
Coût total du projet	105 958	6 271	112 229	159 357	9 432	168 789

2.4.2 *Dispositifs de financement du projet* : Le projet sera cofinancé, en parallèle, par divers bailleurs de fonds : le Groupe de la Banque pour 44 %, la Banque mondiale pour 49%, la DBSA pour 6%. La contrepartie nationale est assurée par le Gouvernement de la RDC pour 1%. Cette contrepartie comprend essentiellement des contributions en nature, valorisées, au fonctionnement de la cellule d'exécution (mise à disposition des locaux, salaires du personnel, une partie des frais de fonctionnement et d'équipement). En effet, tenant compte de la situation économique de la RDC, une dérogation par rapport au pourcentage de contrepartie requis dans les financements de la Banque a été accordée (voir Annexe C1). Pour le Groupe de la Banque, les ressources financières seront octroyées sous forme de dons. Elles viennent de divers guichets : FAD (allocation pays et enveloppe régionale), FEF (piliers I et III) et NEPAD/IPPF. Concernant la FEF, la Banque a octroyé, en mai 2013, deux appuis sur le pilier III de la FEF (total : 3,5 millions UC) pour soutenir les activités de mise en place et de soutien à la structure chargée du développement d'Inga. Elle a aussi approuvé le don NEPAD/IPPF (1,33 millions UC) en août 2013. Le plan de financement est présenté dans les tableaux 2.4 à 2.7-bis, ci-après :

Tableau 2.4 : Plan de financement (en milliers UC)

Source de financement	Devise	Monnaie locale	Total	Pourcentage
FAD	27 586	11 823	39 409	35%
FEF3	3 087	408	3 495	3%
FEF1	3 500	1 500	5 000	4%
NEPAD-IPPF	1 325	-	1 325	1%
Sous Total Groupe de la Banque	35 498	13 731	49 229	44%
BM	38 304	16 416	54 721	49%
DBSA	4 654	1 995	6 649	6%
RDC	-	1 631	1 631	1%
Total	78 457	32 142	112 229	100%

Tableau 2.5 : Répartition des coûts du projet par composante et par source de financement (en milliers UC)

COMPOSANTES	SOURCES DE FINANCEMENT							
	Groupe de la Banque				BM	DBSA	RDC	TOTAL
	FAD	FEF3	FEF1	NEPAD-IPPF				
A. Appui au développement d'Inga	24 626	2 965	4 545	1 204	33 988	6 649	-	73 977
B. Appui au développement de l'accès	9 999	-	-	-	10 971	-	-	20 970
C. Gestion du Projet	1 007	277	-	-	4 787	-	1 483	7 554
Total coût de base	35 632	3 242	4 545	1 204	49 746	6 649	1 483	102 502
Imprévus physiques	1 889	119	227	60	2 487	-	74	4 857
Hausse des prix par an	1 889	134	227	60	2 487	-	74	4 871
Coût total	39 409	3 495	5 000	1 325	54 721	6 649	1 631	112 229

Tableau 2.6 Catégorie de dépenses par source de financement (en Milliers UC)

Catégorie de dépenses	Groupe de la Banque				BM	DBSA	RDC	TOTAL
	FAD	FEF3	FEF1	NEPAD-IPPF				
Biens	1 663	-	-	-	1 144	-	-	2 776
Services	37 122	3 495	5 000	1 325	53 334	6 649	-	106 925
Fonctionnement	624	-	-	-	273	-	1 631	2 528
Coût total du projet	39 409	3 495	5 000	1 325	54 721	6 649	1 631	112 229

Tableau 2.7 : Echéancier de décaissement par catégorie de dépenses (en milliers UC)

Catégorie de dépense	2014	2015	2016	2017	2018	TOTAL
Biens	555	833	833	278	278	2 776
Services	21 385	32 078	32 078	10 693	10 693	106 926
Fonctionnement	506	758	758	253	253	2 528
Coût total du projet	22 446	33 669	33 669	11 223	11 223	112 229

Tableau 2.7 Bis : Echéancier de décaissement par composantes (en milliers UC)

Composantes	2014	2015	2016	2017	2018	TOTAL
A. Appui au développement d'Inga	16 207	24 310	24 310	8 103	8 103	81 035
B. Appui au développement de l'accès	4 587	6 880	6 880	2 293	2 293	22 933
C. Gestion du Projet	1 652	2 478	2 478	826	826	8 262
Coût total du projet	22 446	33 669	33 669	11 223	11 223	112 229

2.5 Zones et bénéficiaires visés par le projet

2.5.1 Le projet est un appui institutionnel destiné à préparer le développement optimal du site d’Inga, en général et en particulier la réalisation du projet Inga 3 dont les principaux bénéficiaires sont : la RDC dont les capacités en gestion de projets complexes seront renforcées à travers la CGI3 et l’ADEPI, l’Afrique du Sud et les pays d’Afrique australe traversés par les lignes de transport d’énergie. En effet, les 4800 MW attendus d’Inga 3 sont destinés, pour 2300 MW, à la RDC et pour 2500 MW à l’Afrique du Sud. Ces deux pays entretiennent déjà des relations d’échanges d’énergie avec des pays de l’Afrique centrale et australe. Par ailleurs, l’évacuation de l’énergie vers l’Afrique du Sud se fera à travers le réseau électrique de certains pays du pool énergétique de l’Afrique australe, le SAPP.

2.5.2 A court terme, les populations de la zone périurbaine de Kinshasa, notamment plus de 25 000 ménages de Kimbanseke, auront un accès facilité à l’électricité. A moyen terme, le projet permettra de mettre en place des institutions dotées de compétences appropriées pour le développement optimal de l’ensemble du site d’Inga.

2.6 Approche participative

2.6.1 L’approche participative a été privilégiée lors de toutes les étapes d’instruction du projet aussi bien au niveau institutionnel qu’au niveau des populations. En effet, plusieurs rencontres avec le Gouvernement de la RDC, les communautés économiques régionales et les organisations spécialisées, notamment dans la gestion des bassins et le développement de l’énergie ont permis de définir et de structurer ce projet. Cette approche a été étendue aux partenaires techniques et financiers intervenant dans le secteur afin de développer de véritables synergies. Concernant la composante «Appui au développement de l’accès» et précisément le poste de Kimbanseke, les consultations avec les populations ont été et continuent d’être menées dans le cadre de l’exécution du PMEDE et ce, sous l’égide des Chefs de quartier et des autorités locales. Ces consultations ont permis de prendre en compte les préoccupations des populations qui concernent surtout : (i) l’obtention d’information approfondie sur le calendrier d’exécution du projet ; (ii) la nécessité d’avoir un système très transparent lors du paiement des indemnités aux personnes affectées par le poste de Kimbanseke (sous le PMEDE). En effet, c’est à travers des consultations publiques que le projet a été présenté et expliqué aux populations pour identifier celles affectées par le projet ainsi que les autres impacts possibles. Il s’en est suivi des consultations régulières qui ont permis de convenir des modalités de compensation.

2.7 Expériences de la Banque et leçons tirées pour la conception du projet

2.7.1 La Banque est engagée depuis près de trois décennies dans le développement du secteur de l’énergie électrique de la RD Congo. Elle y est toujours présente à travers plusieurs interventions dont le PMEDE, l’EDIRA et le PEPUR. Aucun de ces trois projets n’a fait l’objet d’un rapport d’achèvement. Toutefois, les leçons tirées de ces opérations ainsi que d’autres de la Banque dans le domaine de l’énergie, ont été utilisées dans la conception de ce projet. En effet, la Banque participe déjà et soutient plusieurs projets et opérations. De ces expériences, les leçons suivantes ont été prises en compte dans la préparation du présent projet : i) le PMEDE a permis de voir la nécessité d’une bonne coordination entre bailleurs de fonds pour la réussite des cofinancements ; ii) le PEPUR met en exergue l’importance de la structuration de la cellule d’exécution ; et iii) EDIRA montre toute la nécessité du renforcement des capacités de la RDC et de la qualité à l’entrée des projets à travers la disponibilité des études appropriées. En effet, les multiples missions conjointes et autres réunions ont permis de procéder à une allocation précise des activités entre cofinanceurs, de définir le type de cofinancement et de définir un mode de communication. Quant à la cellule d’exécution, le constat a été qu’il n’existe pas actuellement une structure capable de jouer ce rôle pour un projet aussi complexe. Le dialogue a permis d’en définir les grandes lignes (organisation, positionnement, ...) pour une exécution

efficace du projet. Un aspect important de cette cellule est l'intégration de nationaux afin de procéder à un transfert de savoir-faire et de pouvoir préparer plus facilement les phases ultérieures.

2.7.2 La revue de mars 2013 juge la performance du portefeuille de la RDC satisfaisante avec une note de 2,40 contre 2,25 à fin 2011. La performance des opérations multinationales est encore peu satisfaisante malgré quelques améliorations. Les problèmes spécifiques sont liés à : (i) des dépassements importants des coûts estimés ; (ii) des retards dans la mise en place de systèmes adéquats de gestion financière ; (iii) l'absence d'un dispositif de suivi-évaluation efficace ; (iv) la faiblesse de structures de mise en œuvre des projets ; et (v) la faiblesse des comités de pilotage de projets. Le projet y répond en accordant une attention à la qualité à l'entrée des activités et à travers sa composante relative au développement du site d'Inga marquée par l'aspect « renforcement des capacités » mais également à travers tout le dispositif institutionnel dans lequel s'insère la cellule d'exécution qui sera pourvu d'un expert en suivi-évaluation.

2.8 Principaux indicateurs de performance

2.8.1 Les principaux indicateurs de performance du projet sont explicités dans la matrice du cadre logique axé sur les résultats. Ils concernent l'évolution dans la préparation du projet Inga 3 et la réalisation des ouvrages et études prévus dans le cadre du développement de l'accès à l'électricité. Il s'agit de la mise en place effective de la CGI3, de la réalisation des diverses études prévues et du renforcement du Poste de Kimbanseke.

2.8.2 L'agence d'exécution du projet sera chargée d'établir une situation de référence des indicateurs de performance puis de suivre et d'analyser leur évolution en les comparant, notamment, aux prévisions du cadre logique. Aux niveaux du MRHE et de la SNEL, les indicateurs de performance du projet seront intégrés dans les rapports périodiques d'activités. Ils feront l'objet d'analyse par rapport aux valeurs cibles du projet ou à toute autre référence jugée pertinente, notamment lors des missions de supervision de la Banque.

3 FAISABILITE DU PROJET

Le projet consistant essentiellement en une assistance technique, il n'y pas de rentabilité financière et économique qui lui est immédiatement associée. Cependant, il importe de noter que sa mise en œuvre permettra à terme : i) la mise à disposition d'une capacité de 4 800 MW au titre du projet Inga 3 qui constitue la phase A du Grand Inga ; et ii) la mise en œuvre d'institutions pérennes (Autorité de Développement du Projet Inga-ADEPI) et le renforcement des capacités nécessaires à la réalisation optimale des phases subséquentes du Grand Inga dont les résultats de développement sur la RDC et sur la région sont estimés substantiels. En effet, l'étude de faisabilité (EDIRA) financée par la Banque est assortie d'une analyse préliminaire de rentabilité financière et économique du projet Inga 3, basée sur une capacité installée de 4800 MW. Cette capacité permettrait une rentabilité économique de 18,4%, dans l'hypothèse d'une redevance du droit d'eau de 10 USD/MWh. Dans ce cas, Inga 3 avec une production moyenne annuelle de 27 000 GWh procurerait des redevances de l'ordre de 270 millions USD.

Pour atteindre ce niveau de rentabilité, l'étude atteste que les conditions dans lesquelles les contrats d'achat d'électricité (PPA) seront négociés sont fondamentales et doivent être jaugées à la lumière des conditions dans lesquelles la rémunération du concessionnaire sera elle-même régulée. La négociation des conditions des PPA par l'Etat, au travers de l'ADEPI, apparaît comme la solution la plus satisfaisante. En effet, les termes et conditions du PPA, et en particulier les conditions de tarification, s'imposeront aux concessionnaires et leur permettront de déterminer le niveau de redevance de droit d'eau qu'ils peuvent s'engager à verser à l'Etat de RDC pour atteindre leurs objectifs de rentabilité. Dès lors que cette redevance dépend du différentiel entre le tarif de vente aux acheteurs et le coût de

revient du producteur, l'Etat apparaît comme l'acteur qui dispose de la plus forte incitation à négocier des tarifs optimaux auprès des acheteurs. La mise en place à travers cette assistance d'institutions solides et crédibles qui préfigurent l'ADEPI, apparaît donc fondamentale pour doter l'Etat de la RDC de capacités nécessaires au développement optimal du site Inga.

3.1 Mesures du projet et résultats de développement escomptés

Chacune des composantes de l'appui est conçue de manière à répondre à des défis spécifiques identifiés dans l'optique de permettre à terme un développement optimal du site d'Inga et faciliter l'accès à une énergie fiable aux populations de la RDC et des pays environnant de l'Afrique centrale et australe.

3.1.1 Composante A : Appui au développement d'Inga

3.1.1.1. Constat et défis : la RDC fait face à un grand paradoxe dans le secteur électrique. Seul, près de 2,5% de son énorme potentiel estimé à 100 000 MW, est exploité. Le site d'Inga présente un potentiel de 40 000 MW dont 1775 MW actuellement exploités avec le développement d'Inga 1 et Inga 2. La capacité réelle disponible de ces deux centrales est d'environ 40%. Moins de 10% des ménages ont accès à l'électricité, soit l'un des taux les plus bas en Afrique subsaharienne où la moyenne se situe aux environs de 30%. Le développement optimal du site d'Inga apparaît comme une solution idoine pour résoudre les défis énergétiques aussi bien de la RDC que de la sous-région. L'EDIRA présente un schéma de développement du site d'Inga dont la mise en œuvre constitue un projet complexe et nécessite des compétences avérées aux plans technique, économique, juridique et financier. Ce besoin est d'autant accentué qu'il s'agit d'un projet à réaliser en partenariat public-privé. Le constat est que le pays manque de capacité pour la réalisation d'un projet aussi complexe qu'Inga 3. Ainsi, la réalisation d'un tel projet constitue un défi majeur à relever.

3.1.1.2. Mesures et résultats escomptés : les mesures prévues dans cette composante consistent, entre autres, à : i) mettre en place un conseiller stratégique (juridique, technique et financier) auprès du Gouvernement de la RDC pour l'assister dans la revue du processus de sélection du développeur privé et le conseiller dans la mise sur pied de la Société de Projet, la négociation et finalisation du contrat de concession qui résultera notamment du développement de la phase A du Grand Inga ; ii) réaliser les études et prestations nécessaires à la définition complète du projet Inga 3 et iii) mettre en place les structures chargées du développement du site d'Inga. Ces mesures contribueront à la mise en valeur efficace du site d'Inga avec comme effet, à terme, des résultats de développement importants pour la RDC et la sous-région. L'électricité en provenance d'Inga pourrait intéresser à la fois les pays limitrophes de la RDC pour lesquels les coûts d'acheminement seront réduits (Angola, Zambie) et les pays dont la production est essentiellement à base de charbon (Namibie, Botswana). Dans ce contexte, il est envisageable qu'une partie de l'électricité exportée vers l'Afrique du Sud soit ensuite réexportée vers ces pays. Par ailleurs, en permettant la mise sur pied d'une institution pérenne en charge du développement d'Inga, cette composante vise ainsi l'un des domaines d'intérêt particulier de la stratégie de la Banque, par le renforcement des capacités d'un Etat fragile. Ce renforcement des capacités contribuera à la bonne gouvernance du secteur qui reste un des goulots d'étranglement actuels au développement économique et social de la RDC.

3.1.2 Composante B : Appui au développement de l'accès

3.1.2.1. Constat et défis : le manque de fiabilité de la fourniture de l'énergie électrique en RDC est une source importante de contraintes entravant le développement des entreprises et le développement socioéconomique du pays. En effet, l'étude sur les contraintes de l'investissement en RDC réalisée par la Banque en 2012 a identifié le déficit d'infrastructures énergétiques comme un des facteurs majeurs. Nonobstant son importance, le projet Inga 3, à lui seul, ne garantit pas un développement harmonieux de l'accès à l'électricité en RDC. Cette situation résulte, en partie, de la configuration du réseau de

transport et de distribution de l'électricité qui, aujourd'hui, ne saurait pas évacuer toute l'énergie d'Inga vers les centres de consommation, notamment Kinshasa. Par ailleurs, l'exploitation d'une part accrue de l'important potentiel hydroélectrique, hors Inga, est confrontée à un manque d'études ou autre outil d'aide à une décision d'investissement. Comme mesure d'accompagnement et dans un souci d'équité, des actions sont à mener pour l'exploitation des autres potentialités comme les sites hydroélectriques de moindre capacité. Une telle démarche facilite une croissance inclusive selon une trajectoire pauvre en carbone.

3.1.2.2. Mesures et résultats escomptés : cette composante consistera essentiellement à réaliser l'étude complète d'au moins cinq sites hydroélectriques (faisabilité technico-économique, études d'impact environnemental et social) à exploiter dans le futur et identifier les sites à réhabiliter pour augmenter la capacité disponible. A travers ces mesures, la Banque contribuera à la réalisation des projets retenus. En effet, les compétences acquises par la partie congolaise au titre de la composante A devraient faciliter la mise en œuvre de ces projets. Ainsi, une part plus importante du potentiel hydroélectrique de la RDC sera exploitée augmentant la contribution des énergies propres dans le mix énergétique de la RDC. En marge, le renforcement du transformateur du Poste de Kimbanseke, de 40 à 100 MVA, facilitera l'évacuation de la part de l'énergie du projet d'Inga 3 destinée à la consommation domestique de la RDC et renforcera l'électrification périurbaine initiée dans le cadre du PMEDE à travers l'extension de l'électrification dans les « poches noires » de Kinshasa par le raccordement de 25.000 ménages au réseau électrique.

3.1.3 Composante C : Gestion du projet

3.1.3.1. Constat et défis : Compte tenu de l'état de fragilité de la RDC consécutif aux instabilités vécues ces dernières années et l'envergure des projets de développement du site d'Inga, le renforcement des capacités en gestion de projets complexes est un défi majeur. Les mesures prises dans cette composante ont pour objet spécifique d'aider à la gestion efficace et efficiente des ressources allouées dans le cadre de cet appui.

3.1.3.2. Mesures et résultats escomptés : En permettant la production des rapports d'audits et de suivi financier réguliers d'une part et en finançant le fonctionnement des structures de gestion d'autre part, cette composante vise à assurer l'efficience et l'efficacité de la gestion du projet d'appui. Ces mesures permettront de doter la partie congolaise, de moyens nécessaires pour la gestion des projets complexes et assurer ainsi la viabilité du projet global de développement du site d'Inga, en commençant par le projet prioritaire Inga 3.

3.2 Impacts environnementaux et sociaux

3.2.1 Environnement

3.2.1.1 Le projet a été catégorisé 2 sur la base de l'envergure des travaux (installation d'un transformateur sur un site existant) et des impacts environnementaux et sociaux négatifs identifiés. Les impacts du projet sont plutôt positifs en ce qu'il permettra de i) mettre un terme à toute la production d'électricité, essentiellement destinée à l'autoconsommation et d'origine thermique, qui se fait actuellement dans la zone de Kimbanseke ; et ii) réduire la pression sur les forêts. Il en est de même du futur projet Inga 3 avec la production hydroélectrique qualifiée d'énergie verte.

3.2.1.2 La réalisation du projet n'entraîne pas d'impact environnemental et social significatif sauf pour le Poste de Kimbanseke dont les impacts sociaux sont déjà pris en compte dans le cadre du PGES du PMEDE. Toutefois, un audit environnemental et social sera réalisé pour : (i) s'assurer que les éventuelles contraintes liées à la mise en œuvre du PGES, du PIR et de toutes les mesures préconisées dans le cadre du PMEDE sont bien identifiées et levées; et (ii) s'assurer que la mise en œuvre du

PASEL ne soit pas affectée par des contraintes éventuelles émanant du PMEDE. Une étude environnementale et sociale stratégique sera réalisée lors de la mise en œuvre du projet, et ce, compte tenu de la portée des études qui seront financées dans le cadre du PASEL.

3.2.2 *Changement climatique :*

Le principal risque dans la zone du projet est relatif aux inondations. La plateforme du poste de Kimbanseke sera dimensionnée en prenant en compte ce risque. Par ses activités spécifiques, le projet n'aura pas d'impact direct sur le changement climatique en termes d'émissions de CO₂. Sur la base des projets subséquents tels la centrale Inga 3 ou les centrales hydrauliques de taille plus modeste, ce projet peut être classé parmi les projets d'atténuation du changement climatique. En effet, il s'agit de production d'électricité sans émission de CO₂. Il en est de même pour le renforcement du Poste de Kimbanseke qui permet, notamment, de substituer d'avantage d'énergie d'origine hydraulique à la production d'origine thermique à laquelle il est fait habituellement recours pour pallier les insuffisances de la desserte.

3.2.3 *Genre :*

L'impact du projet sur le genre sera essentiellement perceptible au niveau du volet amélioration de l'accès à l'électricité dans la zone périurbaine de Kimbanseke. Le raccordement de 25 000 ménages, soit au moins 12 500 femmes et jeunes filles, au réseau électrique contribuera à : (i) l'amélioration des moyens de subsistance et de meilleures prestations en matière de services sociaux pour les enfants et les femmes en particulier ; (ii) réduire le temps alloué à la recherche de sources d'énergie notamment pour les femmes qui peuvent utiliser ce gain de temps pour se consacrer à des activités productives ; (iii) renforcer les activités existantes conduites par les femmes notamment dans la transformation alimentaire ainsi que le développement de nouvelles activités génératrices de revenu ; et (iv) renforcer l'intégration des femmes dans le développement économique et social du pays. D'un point de vue plus global, ce projet va permettre, à travers une étude, d'élaborer un plan d'action « Genre » qui définira, dans le cadre du projet de référence Inga 3, les actions spécifiques de promotion du genre et d'autonomisation des femmes, notamment par le renforcement des capacités. Ce plan précisera les activités, le chronogramme, les bénéficiaires et le budget requis. Un spécialiste en genre sera engagé, durant la phase de réalisation, pour le suivi de la mise en œuvre effective de ce plan.

3.2.4 *Social :*

3.2.4.1 Le projet aura des impacts sociaux positifs. En effet, son impact direct sur l'économie nationale en RDC se traduira par la réception d'un flux important d'investissements et de partenaires privés ainsi que le renforcement de l'expertise nationale en développement de projets complexes. Aussi, dans la zone périurbaine de Kimbanseke, l'accès à l'électricité à moindre coût pourrait induire : i) le développement du tissu industriel ; ii) la création d'activités génératrices de revenus notamment pour les femmes et les jeunes ; ainsi que iii) l'utilisation des équipements modernes électroménagers. A moyen terme, le projet facilitera l'augmentation de la capacité de production électrique de la RDC à travers le développement du site hydroélectrique d'Inga et de plusieurs sites de moindre capacité. Cette production additionnelle engendrera l'électrification des zones rurales et périurbaines et permettra l'accès à l'énergie électrique à des catégories sociales jusqu'ici exclues, réduisant l'isolement de diverses régions. Dans le secteur minier, en particulier, l'annonce de l'exploitation du site d'Inga suscite, dans toute la zone de l'Afrique australe, de grands projets générateurs d'emplois et se fondant sur le gain de compétitivité offert par le coût de l'énergie.

3.2.4.2 La réalisation prochaine des grands projets est susceptible par ailleurs d'avoir des impacts négatifs au niveau social, notamment durant les phases de construction : (i) une augmentation du trafic routier est à envisager avec comme corollaire une gêne temporaire en raison du bruit et des émissions de poussières liées aux déplacements ; ainsi que (ii) l'inaccessibilité de certains sites et passages.

3.2.5 *Réinstallation forcée*

3.2.5.1 La mise en œuvre du projet n'entraîne aucune réinstallation de population. Les résultats de l'EDIRA prévoient qu'il en sera de même pour le projet Inga 3 qui n'affectera qu'environ cent quatre-vingt ménages par la perte de terrains cultivés ou cultivables. Aucune personne affectée par ce projet n'est à déplacer ou réinstaller sur le site d'Inga. Le long de la ligne de transport (3300 km), quatre-vingt-quatre habitations seront potentiellement affectées et les pertes de terres cultivables sont estimées à quarante hectares. Pour l'ensemble du projet Inga 3, le budget prévisionnel de la mise en œuvre du PGES et du plan d'action de réinstallation n'excédera pas 0,3% du coût total de construction. Pour le Poste de Kimbanseke, l'acquisition des terrains et les indemnisations ont été faites sur financement de la Banque mondiale qui a eu à en suivre l'exécution, dans le cadre du PMEDE.

4 EXECUTION DU PROJET

4.1 Dispositions d'exécution

4.1.1 L'exécution du projet sera confiée à la Cellule de Gestion d'Inga 3 (CGI3) qui en garde l'entièvre responsabilité, notamment au plan fiduciaire. La CGI3 est créée par Arrêté ministériel n° CAB/MIN/RHE/033 du 23 juillet 2013 ; elle est la structure d'exécution des projets du site d'Inga. Elle coordonne et supervise l'ensemble des activités liées au développement de ce site et en priorité, à la réalisation de la centrale hydroélectrique Inga 3 et des ouvrages associés, jusqu'à la mise en place effective de l'Autorité de Développement et de Promotion du site d'Inga (ADEPI) dont elle est la préfiguration. Ainsi, la CGI3, dans l'attente de la création de l'ADEPI, est, pour la partie congolaise, l'interlocuteur privilégié de l'ensemble des parties prenantes au développement d'Inga. En particulier, tous les partenaires techniques et financiers intéressés par le projet Inga 3 ont convenu de faire de la CGI3, l'agence d'exécution de leurs divers projets d'assistance. La CGI3 procédera au transfert de ses responsabilités à l'ADEPI, une fois que celle-ci sera créée, évaluée et jugée fonctionnelle par la Banque, pour remplir sa mission.

4.1.2 La CGI3 comprend déjà deux consultants internationaux recrutés en qualité de conseillers techniques du MRHE. Le personnel clé comprendra des experts techniques, juridiques, économiques et financiers. La procédure de nomination du coordonnateur et des experts principaux est en cours. Dans l'attente de la mise en place de l'ensemble de son personnel, la CGI3 s'est dotée, par le biais d'un accord avec la SNEL, d'un expert financier, d'un expert en passation de marché et d'un expert en environnement qui travaillaient sur des projets financés par la Banque et qui en connaissent les règles et procédures. Pour le suivi des activités du projet, CGI3 sera doté d'un expert en suivi-évaluation. Une étude de structuration de la CGI3 est actuellement en cours de finalisation. Les termes de référence en sont donnés en annexe C.2.

4.1.3 Au plan institutionnel et vu l'envergure du projet, la CGI3 travaille avec trois autres structures qui sont la Commission interministérielle pour la construction de la centrale hydroélectrique Inga 3 dans la Province du Bas-Congo (CODESI), le Comité de Facilitation des projets de développement du site d'Inga (CFI) et la CDP/SNEL. Le schéma de l'organisation institutionnelle est donné en annexe B3. Ces structures et les différentes relations sont spécifiées ainsi qu'il suit :

- la CODESI, créée par Décret du Premier Ministre n° 13/019 du 6 juin 2013, est placée sous l'autorité directe du Premier Ministre. En tant qu'organe de pilotage, elle a pour rôle de (i) formaliser la vision générale du développement du site d'Inga et les principes selon lesquels le développement doit être réalisé, en ligne avec les intérêts légitimes de la nation congolaise, notamment aux plans stratégique, économique, et régional ; (ii) définir le chronogramme de développement de la centrale Inga 3 et des ouvrages associés ; (iii) d'assurer la coordination de la mobilisation des ressources nécessaires à la réalisation du projet ; et (iv) de veiller à la création des structures de développement et de promotion du site Inga. La CGI3 assure le secrétariat de la CODESI.
- le CFI, créé par Arrêté ministériel n° CAB/MIN/RHE/032 du 23 juillet 2013, est placé sous l'autorité du ministre ayant l'électricité dans ses attributions ; il facilite la liaison entre le Gouvernement, notamment les ministères membres de la CODESI, et la CGI3. Le CFI est une structure composée d'experts venant des ministères composant la CODESI ; elle est chargée de faciliter et de superviser l'ensemble des activités liées au développement du site d'Inga (en priorité la réalisation de la centrale hydroélectrique Inga 3 et des ouvrages associés). La CGI3 assure le secrétariat du CFI.
- la CDP/SNEL est une structure spécialisée de la SNEL chargée de l'équipement et de l'électrification rurale. Elle gère actuellement le projet PMEDE. La CGI3 l'associera à la gestion du volet « Poste de Kimbanseke ». Ainsi, la préparation des dossiers techniques et de l'avenant sera faite par la CDP/SNEL qui validera les réalisations. La CGI3 autorisera le paiement des prestations moyennant certains contrôles, selon le manuel de gestion administrative et financière.

4.1.4 *Passation des marchés :*

4.1.4.1. La passation des marchés est effectuée dans un contexte de poursuite et de renforcement de l'appui de la Banque à la préparation du projet Inga 3. Les contraintes de calendrier du projet et la nécessité de poursuivre l'approche technique et de conseil à la RDC militent pour la continuité d'une partie des services pour finaliser la structuration du projet et boucler son financement. Ainsi, le conseil stratégique, sera fourni par le même cabinet recruté sous la supervision de la Banque pour accompagner la RDC dans le choix d'un développeur et la finalisation du traité commercial avec l'Afrique du Sud. Une note spécifique expliquant le déroulement et les conditions de ce recrutement figure en annexe V.

4.1.4.2. La réalisation des études techniques complémentaires se fera par entente directe avec le Groupement de bureaux d'études qui a réalisé l'EDIRA financée par la Banque à hauteur de 9,51 millions UC. Le principal résultat de l'EDIRA est la proposition d'une solution innovante consistant à développer le site d'Inga par phases successives. Il s'agit de mener des études qui précisent certains résultats de l'EDIRA. Les études complémentaires constituent une continuité des activités pour une meilleure définition du projet Inga 3. L'estimation de leurs coûts a été faite sur la base des prix de l'EDIRA, de l'envergure des prestations à faire et d'un échange entre les bailleurs de fond (en mission conjointe) sur des expériences passées. Il est préférable de reconduire le Groupement dans ses fonctions, plutôt que de faire à nouvel appel à la concurrence, pour bénéficier de la même approche technique, de l'expérience et de la connaissance acquises ainsi que de la responsabilité professionnelle du Groupement. Cette approche est proposée au vu de l'entièvre satisfaction donnée par les résultats de l'EDIRA. Du point de vue pratique, des termes de référence seront préparés par la partie congolaise qui demandera ensuite au Groupement des propositions technique et financière qui seront ensuite négociées. Pour le renforcement du poste de Kimbanseke de 40 à 100 MVA, l'acquisition se fera par entente directe, au travers d'un avenant au contrat de construction déjà signé entre la SNEL et l'entreprise chargée des travaux et financé par la Banque dans le cadre du PMEDE. Un tel arrangement se justifie sur le plan technique et sur le plan économique. Au plan technique, le recours à un appel d'offres poserait le problème d'interface (limite de responsabilité) et de compatibilité. Sur le plan économique, l'estimation des coûts est raisonnable au vu des pratiques du marché et de l'évaluation préliminaire faite par l'Ingénieur conseil de la SNEL. Le surcoût représenté par cet arrangement se

situe dans des proportions raisonnables si l'on se réfère au gain de puissance acquis. En cas d'appel d'offres, la fourniture du transformateur peut s'accompagner de la nécessité de modifier certains biens ou travaux déjà acquis dans le cadre du contrat en cours.

4.1.4.3. Toutes les autres acquisitions financées par la Banque se feront conformément à ses règles de procédure en la matière, en utilisant ses dossiers-types d'appel d'offres appropriées. Ainsi, l'acquisition des Biens se fera par Appel d'Offres International (AOI) et les Services de consultants nécessaires à l'exécution du Projet seront acquis conformément aux Règles et procédures en vigueur pour l'acquisition des biens et travaux du Fonds. Les acquisitions par Appel d'Offres National et Consultation des Fournisseurs se feront conformément à la législation nationale sur les marchés publics (*Loi n°010/10 du 17 avril 2010 portant code des marchés publics*), en utilisant les documents types de demande de cotations du pays, ainsi qu'aux dispositions énoncées dans la convention de financement. Le détail de ces acquisitions est fourni dans le tableau donné à l'Annexe B5. L'annexe VI donne une présentation succincte des modes de passation de marchés.

4.1.4.4. Le Ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité, à travers la CGI3 sera responsable de la passation de tous les marchés relatifs aux activités du projet. L'évaluation des capacités de la CGI3 indique un besoin de renforcement par un expert en passation de marchés. Un projet de plan de passation de marchés préparé par la CGI3 sera soumis à la Banque pour revue et approbation avant les négociations. Les détails relatifs aux acquisitions prévues dans le cadre du projet sont indiqués à l'Annexe B5.

4.1.5 **Arrangements de gestion financière et audit**

4.1.5.1 Sur la base de la revue effectuée, le risque global lié à la gestion financière du projet a été jugé élevé à l'entrée, essentiellement du fait du caractère naissant de la CGI3 dont les arrangements en matière de gestion financière ne sont pas encore en place à la date de l'évaluation du projet. Des mesures d'atténuation proposées dans le plan d'action de la gestion financière (Annexe B4 et B6) visent à appuyer la CGI3 dans la mise en place immédiate d'un dispositif de gestion financière du projet, et à moyen ou long terme la mise à disposition des outils de gestion nécessaires à la gestion financière de l'ADEPI. La mise en place du manuel de gestion administrative et financière et la mise en œuvre diligente des actions convenues dans le plan d'action permettra de ramener le risque résiduel à un niveau modéré, et à la CGI3, de répondre aux exigences minimales de la Banque en matière de gestion financière des projets.

4.1.5.2 Conformément aux dispositions en matière d'exécution, la responsabilité de la gestion financière du projet sera assurée par la CGI3. Vu sa nature préfiguratrice de l'ADEPI, structure pérenne chargée du développement et de la promotion du site d'Inga, la CGI3 qui fait actuellement l'objet d'une étude d'organisation, sera dotée d'un système financier adéquat avec du personnel financier qualifié et expérimenté, et tiendra une comptabilité générale, analytique et budgétaire avec un logiciel adéquat. Il est prévu de doter la CGI3 d'une assistance technique sous forme de consultants individuels spécialisés en gestion administrative, financière et comptable et/ou en comptabilité. Ces consultants seront recrutés suivant un processus compétitif dont les termes de référence seront préalablement approuvés par la Banque. Un de leurs mandats sera, notamment, d'assister l'Emprunteur dans la mise en place d'un système de gestion financière adéquat et acceptable répondant aux normes internationales dans la perspective de la création de l'ADEPI conformément aux recommandations de l'étude.

4.1.5.3 La gestion financière du projet s'appuiera sur l'ensemble du système de gestion financière qui sera mis en place au sein de la CGI3 en préparation de l'ADEPI notamment les systèmes de: (i) gestion budgétaire, (ii) comptabilité et reporting, (iii) contrôle interne et audit externe, et (iv) le système de gestion de la trésorerie et des flux de fonds. Le respect par l'Emprunteur des arrangements convenus dans le plan d'action de la gestion financière permettent d'assurer que les fonds mis à la disposition du

projet seront utilisés aux fins du projet. En outre, le recrutement de l'auditeur externe six mois après la mise en vigueur du Don, et toutes les autres mesures contenues dans le plan d'action de la gestion financière constituent d'autres conditions aux dons. La CGI3 réalisera annuellement un programme d'activités budgétisé, contrôlé et transmis à la Banque avant l'ouverture de chaque exercice. Les comptes de la CGI3 seront tenus distinctement des comptes du projet, et la CGI3 s'engage à produire et à transmettre régulièrement à la Banque les rapports de suivi financiers ainsi que les états financiers annuels aux échéances convenues suivant le format qui sera convenu lors de la négociation. Le personnel financier de la CGI3 devra comprendre au minimum un spécialiste en gestion financière disposant d'une longue expérience dans la gestion financière des projets financés par les bailleurs (BAD, BM).

4.1.5.4 La CGI3 mettra en œuvre des procédures de contrôle interne appropriées et documentées, notamment sur l'enregistrement comptable, les transactions financières, l'engagement et la justification des dépenses, la sauvegarde des données financières et celle des actifs du projet. La vérification interne se fera par un auditeur interne et un comité d'audit le cas échéant. Un rapport d'activité et un rapport financier intérimaire du projet seront établis chaque semestre suivant un canevas acceptable pour tous les partenaires. Le rapport financier (voir contenu indicatif) sera transmis à la Banque dans les 45 jours suivant la fin du semestre ou tout autre délai qui sera fixé dans le manuel de procédures. En outre les états financiers annuels du projet seront préparés, selon les normes comptables. Le projet fera l'objet de supervisions en gestion financière sur sites et hors sites.

4.1.5.5 Les états financiers du projet et de la CGI3 préparés séparément, seront annuellement audités par un auditeur externe. L'audit des comptes du projet et de la CGI3 se fera selon les normes internationales d'audit de l'IFAC. Les termes de références (TDR) pour l'audit du projet seront conçus à la satisfaction de tous les bailleurs, tenant compte de procédures convenues suivant les TDR de la Banque et seront soumis à l'approbation de la Banque, dans les meilleurs délais. Le rapport d'audit du projet et celui de CGI3, accompagnés des lettres aux directions sur le contrôle interne, seront transmis à la Banque au plus tard six (6) mois après la clôture de l'exercice concerné. Le premier rapport d'audit du projet couvrira la période allant du début du projet au 31 décembre 2014. De même, les comptes annuels de CGI3 établis selon les normes comptables acceptables feront l'objet d'un audit.

4.1.6 Mécanisme et modalités de décaissement

4.1.6.1 *Mécanisme commun* : Pour les transactions financières durant l'exécution du projet, CGI3 ouvrira un compte spécial pour les ressources FAD et un compte spécial pour les ressources FEF. Ces comptes seront ouverts dans des banques et devises acceptables et audités annuellement en même temps que les états financiers du projet et de la CGI3.

4.1.6.2 *Arrangements spécifiques* : Tout en convenant du mécanisme commun, les demandes de paiement sur le don FAD et le don FEF devront être présentées en respect des procédures telles que décrites et applicables dans le manuel des décaissements de la Banque. Au vu des activités et marchés prévus, les décaissements seront effectués comme suit : (i) selon la méthode du paiement direct pour le paiement des contrats afférents aux dépenses pour les catégories travaux, biens et services; et (ii) selon la méthode du compte spécial pour faire face aux dépenses courantes de fonctionnement. Deux lettres de décaissement seront revues par les deux parties durant les négociations des accords de Don, et transmises à l'Emprunteur dès l'approbation du projet par la Banque. L'ouverture d'un compte spécial FAD constitue une condition préalable au premier décaissement du Don FAD.

4.2 Suivi du projet

4.2.1 Les principales étapes du projet sont présentées dans le tableau 4.1 ci-après donné. Les activités seront menées sur la base du chronogramme de mise œuvre du projet. Un expert en suivi-évaluation sera mis à la disposition de la CGI3.

Tableau 4.1 : Principales étapes de mise en œuvre du projet		
Durée	Etapes	Activités de suivi/boucle de rétroaction
90 jours	Approbation et mise en vigueur	Approbation des prêts
		Note d'information générale
		Signature des accords de don et mise en vigueur
		Mission de lancement de la BAD
120 jours	Passation des marchés	Elaboration des dossiers de consultation
		Consultations et attributions des marchés
		Signature contrat Groupement de bureaux d'études
		Signature avenant pour Kimbanseke
1800 jours	Exécution physique du projet	Exécution des marchés
		Elaboration des rapports périodiques d'avancement du projet
		Missions de supervision de la Banque
		Suivi environnemental et social du projet
		Revue à mi-parcours de la Banque
150 jours	Audit des comptes du projet	Recrutement de l'auditeur pour l'exécution des audits annuels
		Exécution des audits annuels
90 jours	Achèvement du projet	Rapport d'achèvement du projet de l'Emprunteur
		Préparation du Rapport d'achèvement du projet de la Banque

4.3 Gouvernance

Dans le cadre du présent projet, le risque de gouvernance est faible et pourrait se présenter dans la mise en place de la CGI3, notamment le choix du personnel et sa position dans le dispositif institutionnel chargé du développement du site d'Inga. Il est cependant atténué par le fait que les bailleurs de fonds y veillent. Déjà, ils ont fait amender l'arrêté ministériel créant la CGI3 pour lui conférer son rôle d'acteur majeur, en attendant l'avènement de l'ADEPI mais aussi par le fait que leur avis sera requis avant les nominations. En ce qui concerne les acquisitions, les risques sont minimes du fait que l'essentiel des contrats seront passés sous la supervision de la Banque. En outre, les missions de supervision et les audits techniques et financiers de la Banque, permettront d'assurer la conformité entre les cahiers de charge, les réalisations, les décaissements et l'accord de prêt. Il convient enfin de signaler que l'implication des plus hautes autorités, en l'occurrence le Premier Ministre, dans le pilotage du projet Inga constitue un gage de bonne gouvernance.

4.4 Durabilité

4.4.1 La durabilité du projet repose essentiellement sur l'engagement du Gouvernement à travers le dispositif institutionnel mis en place pour le développement du site d'Inga. Par ailleurs, pour rester dans la dynamique de l'EDIRA, le Gouvernement s'inscrit dans la vision d'un développement optimal et durable du site d'Inga. Ainsi, en termes d'appropriation, il est prévu le recrutement d'homologues congolais qui, en travaillant avec les cabinets et experts internationaux, vont acquérir des compétences nécessaires à la gestion des projets complexes, facilitant la préparation des phases ultérieures. En ce qui concerne les études de sites hydroélectriques de moindre puissance, il s'agit d'une étape indispensable quel que soit le mode de développement qui sera choisi par la RDC. En particulier, avec la tendance actuelle qui se dégage et qui consiste à les mettre en œuvre dans le cadre de partenariats public-privé. Concernant le poste de Kimbanseke, son rôle stratégique en fait un des ouvrages visés par la nouvelle stratégie de maintenance du réseau de transport d'énergie de la SNEL.

4.5 Gestion des risques

4.5.1 Risque de mise en œuvre : La CGI3 est une entité nouvellement créée et se trouve sans précédent historique dans le suivi et la mise en œuvre d'un projet de la complexité d'Inga 3. Ce risque sera atténué par la qualité du management qui sera mis en place, l'accompagnement par des consultants de premier plan, les analyses et avis de la Banque et des autres bailleurs de fonds sur le processus de mise en œuvre et la capacité de CGI3 à exécuter ce projet. Ces analyses ont déterminé les besoins en assistance technique, conseils techniques ou renforcement de capacités.

4.5.2 Risque fiduciaire : Le risque fiduciaire initial est estimé élevé sur ce projet. En effet, la CGI3 qui exécutera le projet n'est pas encore opérationnelle et ses capacités à assurer la bonne gestion financière du projet ne peuvent être vérifiées à ce stade. En outre, le projet est rendu quelque peu complexe par la nécessité de trouver un mécanisme de gestion commune des ressources mobilisées auprès de divers bailleurs de fonds, source additionnelle de risque pour la Banque. La mise en œuvre des conditionnalités liées aux dons permettra de ramener le risque à un niveau modéré et acceptable. Outre l'opérationnalisation de la CGI3, il sera nécessaire que la Banque puisse s'assurer ou obtenir les preuves de la mise en place d'un dispositif de gestion financière jugé satisfaisant pour l'exécution du projet.

4.5.3 Risque d'exécution des cofinancements : Ce risque existe bien que s'agissant de cofinancements parallèles. En effet, concernant la CGI3, les divers frais relatifs au recrutement de conseillers et de spécialistes ainsi qu'à l'exécution des études ont été répartis entre les cofinanciers. Un retard ou un défaut d'exécution par une partie de ses engagements pourrait être préjudiciable au bon déroulement global du projet. Ce risque est atténué par la volonté de collaboration affichée par tous les cofinanciers mais aussi par l'effort de communication jusqu'ici entretenu et qui se poursuivra. Pour la Banque, l'exécution de l'essentiel des activités qu'elle finance ne souffrira pas de telles défaillances.

4.5.4 Risque politique : Ce risque résulte de la fragilité du processus de paix en cours, et de l'instabilité politique dans le pays qui serait une entrave à l'exécution des activités du projet. Ce risque sera atténué par i) l'évolution politique en cours, notamment le processus de concertation et les médiations régionales et internationales. Le dialogue entretenu par les partenaires techniques et financiers pour encourager le Gouvernement dans ses efforts de restauration de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire national y contribue également.

4.6 Développement des connaissances

4.6.1 Le projet représente une opportunité de diffusion de nouvelles connaissances pour la Banque et pour le Gouvernement de la RDC. Pour la Banque, il constitue un exemple d'accompagnement d'un Etat fragile dans la préparation d'un projet complexe. En termes d'évaluation, il permet de mesurer l'étendue des besoins en compétences et en financement. Il s'agit aussi d'une expérience de collaboration entre partenaires techniques et financiers.

4.6.2 L'acquisition de nouvelles connaissances se fera essentiellement au cours des interactions entre les partenaires mais aussi avec les bénéficiaires. La documentation issue de ces rencontres et des missions de supervision, les rapports d'avancement périodique ainsi que les rapports issus des différents contrôles constituera une base d'acquisition de connaissances.

5 CADRE JURIDIQUE

5.1 Instrument juridique

La Banque utilisera les instruments de financement ci-après : un don sur les ressources du FAD-12 de 39,4 millions UC et un don sur les ressources FEF (Pilier I) de 5 millions UC à la République Démocratique du Congo pour cofinancer ce projet.

5.2 Conditions associées à l'intervention de la Banque

A. Conditions préalables à l'entrée en vigueur des dons :

L'entrée en vigueur des Protocoles d'accord de don FAD et FEF est subordonnée à leur signature par le Donataire et le FAD.

B. Conditions préalables au premier décaissement des dons :

Outre l'entrée en vigueur des Protocoles d'accord de don, le premier décaissement de chaque don est subordonné à la réalisation par le Donataire, à l'entière satisfaction du FAD / de la FEF, des conditions suivantes :

- (i) fournir au FAD la preuve de l'ouverture d'un compte spécial au nom du Projet dans une banque acceptable pour le Fonds, destiné à recevoir les ressources du don FAD (*paragraphe 4.1.6.2*) ;
- (ii) fournir au FAD / à la FEF la preuve du recrutement de l'ensemble du personnel clé de la cellule d'exécution du projet (CGI3), composée notamment d'un coordonnateur, d'un coordonnateur-adjoint, d'un comptable, ainsi que d'experts en passation de marchés, gestion administrative et fiduciaire, environnement, suivi-évaluation, dont les qualifications et expérience professionnelle seront préalablement approuvées par le FAD / la FEF.

C. Autres conditions :

Le Donataire devra en outre :

- (i) fournir, au plus tard six mois après le premier décaissement, la preuve de la mise en place d'un dispositif de comptabilité et de gestion financière satisfaisant au sein de l'organe d'exécution du projet avec notamment : (a) le recrutement de son personnel comptable et de son auditeur interne, (b) la mise en place de son système informatique de gestion financière et de production de l'information financière, et (c) l'élaboration des canevas de rapports d'activités et de rapports financiers semestriels du projet acceptables pour la Banque (*paragraphe 4.1.5.2*).
- (ii) fournir au plus tard douze (12) mois après le premier décaissement, la preuve de la mise à disposition des ressources de contrepartie (*paragraphe 2.4.2*);
- (iii) pour le Poste de Kimbanseke, fournir au plus tard trois (03) mois après la signature de l'avenant au contrat de construction signé entre la SNEL et l'entreprise de travaux, une version mise à jour du plan de gestion environnementale et sociale (PGES) (*paragraphe 3.2.1.2*).

D. Engagements :

A la satisfaction du Fonds / de la FEF, la RDC s'engage à :

- (i) fournir au Fonds / à la FEF tout document raisonnablement nécessaire au suivi de la mise en œuvre du Projet ;

- (ii) élaborer les manuels des procédures d'exécution et de gestion administrative et financière du projet (*paragraphe 4.1.5.1*) ;
- (iii) exécuter le Projet et le PGES tel que révisé et les faire exécuter par ses contractants conformément au droit national, aux recommandations, prescriptions et procédures contenues dans le PGES ainsi qu'aux règles et procédures du Fonds / de la FEF en la matière (*paragraphe 3.2.1.2*) ; et
- (iv) fournir au Fonds / à la FEF des rapports trimestriels relatifs à la mise en œuvre du PGES tel que révisé, y inclus le cas échéant les défaillances et actions correctrices engagées ou à engager.

5.3 Conformité avec les politiques de la Banque

Le projet d'appui au développement d'Inga et de l'accès à l'électricité est conforme aux règles applicables de la Banque.

6 RECOMMANDATION

La Direction recommande : (i) que les Conseils d'administration de la Banque et du Fonds approuvent la proposition d'un don FEF (pilier I) de 5 millions UC à la République Démocratique du Congo ; et (ii) que le Conseil d'administration du Fonds approuve la proposition d'un don FAD de 39,4 millions UC en vue de financer le projet d'Appui au développement du site d'Inga et de l'accès à l'électricité, selon les conditions et modalités énoncées dans le présent rapport.

• Annexe I. Indicateurs Socio-Economiques Comparatifs du Pays

	Année	Rép. Démocratique du Congo	Afrique	Pays en Développement	Pays Développés
Indicateurs de Base					
Superficie ('000 Km ²)	2011	2 345	30 323	98 458	35 811
Population totale (millions)	2012	69,6	1 070,1	5 807,6	1 244,6
Population urbaine (% of Total)	2012	36,5	40,8	46,0	75,7
Densité de la population (au Km ²)	2012	28,9	34,5	70,0	23,4
Revenu national brut (RNB) par Habitant (\$ EU)	2011	190	1 609	3 304	38 657
Participation de la Population Active - Total (%)	2012	37,0	37,8	68,7	71,7
Participation de la Population Active - Femmes (%)	2012	49,7	42,5	39,1	43,9
Valeur de l'indice sexospécifique de développement humain 2007-2011	0,370	0,502	0,694	0,911	
Indice de développement humain rang sur 186 pays	2012	186
Population vivant en dessous de 1,25 \$ par Jour (%)	2006-2011	87,7	40,0	22,4	...
<p>RNB par Habitant \$EU</p> <p>Legend: Rép. Démocratique du Congo (dark green), Africa (light green)</p>					
Indicateurs Démographiques					
Taux d'accroissement de la population totale (%)	2012	2,6	2,3	1,3	0,3
Taux d'accroissement de la population urbaine (%)	2012	4,5	3,4	2,3	0,7
Population âgée de moins de 15 ans (%)	2012	45,8	40,0	28,5	16,6
Population âgée de 65 ans et plus (%)	2012	2,7	3,6	6,0	16,5
Taux de dépendance (%)	2012	94,0	77,3	52,5	49,3
Rapport de Masculinité (hommes pour 100 femmes)	2012	99,0	100,0	103,4	94,7
Population féminine de 15 à 49 ans (%)	2012	22,8	49,8	53,2	45,5
espérance de vie à la naissance - ensemble (ans)	2012	48,7	58,1	67,3	77,9
espérance de vie à la naissance - femmes (ans)	2012	50,4	59,1	69,2	81,2
Taux brut de natalité (pour 1000)	2012	42,3	33,3	20,9	11,4
Taux brut de mortalité (pour 1000)	2012	15,9	10,9	7,8	10,1
Taux de mortalité infantile (pour 1000)	2012	110,2	71,4	46,4	6,0
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000)	2012	181,5	111,3	66,7	7,8
Indice synthétique de fécondité (par femme)	2012	5,5	4,2	2,6	1,7
Taux de mortalité maternelle (pour 100000)	2010	540,0	417,8	230,0	13,7
Femmes utilisant des méthodes contraceptives (%)	2012	19,2	31,6	62,4	71,4
<p>Taux de croissance démographique (%)</p> <p>Legend: Rép. Démocratique du Congo (green triangles), Africa (orange squares)</p>					
Indicateurs de Santé et de Nutrition					
Nombre de médecins (pour 100000 habitants)	2004-2010	11,0	49,2	112,2	276,2
Nombre d'infirmières (pour 100000 habitants)	2004-2009	53,0	134,7	187,6	730,7
Naissances assistées par un personnel de santé qua	2010	79,3	53,7	65,4	...
Accès à l'eau salubre (% de la population)	2010	45,0	67,3	86,4	99,5
Accès aux services de santé (% de la population)	2000	59,0	65,2	80,0	100,0
Accès aux services sanitaires (% de la population)	2010	24,0	39,8	56,2	99,9
Pourcent. d'adultes de 15-49 ans vivant avec le VIH/	2011	0,0	4,6	0,9	0,4
Incidence de la tuberculose (pour 100000)	2011	387,0	234,6	146,0	14,0
Enfants vaccinés contre la tuberculose (%)	2011	67,0	81,6	83,9	95,4
Enfants vaccinés contre la rougeole (%)	2011	71,0	76,5	83,7	93,0
Insuffisance pondérale des moins de 5 ans (%)	2007-2011	28,2	19,8	17,4	1,7
Apport journalier en calorie par habitant	2009	...	2 481	2 675	3 285
Dépenses publiques de santé (en % du PIB)	2010	7,2	5,9	2,9	8,2
<p>Espérance de vie à la naissance (ans)</p> <p>Legend: Rép. Démocratique du Congo (green squares), Africa (yellow squares)</p>					
Indicateurs d'Education					
Taux brut de scolarisation au (%)					
Primaire - Total	2010-2012	96,0	101,9	103,1	106,6
Primaire - Filles	2010-2012	89,0	98,4	105,1	102,8
Secondaire - Total	2010-2012	39,8	42,3	66,3	101,5
Secondaire - Filles	2010-2012	29,4	38,5	65,0	101,4
Personnel enseignant féminin au primaire (% du total)	2011	27,0	43,2	58,6	80,0
Alphabétisme des adultes - Total (%)	2010	66,8	67,0	80,8	98,3
Alphabétisme des adultes - Hommes (%)	2010	76,9	75,8	86,4	98,7
Alphabétisme des adultes - Femmes (%)	2010	57,0	58,4	75,5	97,9
Dépenses d'éducation en % du PIB	2008-2010	2,5	5,3	3,9	5,2
<p>Taux de mortalité infantile (Pour 1000)</p> <p>Legend: Rép. Démocratique du Congo (blue bars), Africa (yellow bars)</p>					
Indicateurs d'Environnement					
Terres arables (en % de la superficie totale)	2011	3,0	7,6	10,7	10,8
Taux annuel de déforestation (%)	2000-2009	0,4	0,6	0,4	-0,2
Forêts (en % pourcentage de la superficie totale)	2011	67,9	23,0	28,7	40,4
Emissions du CO2 par habitant (tonnes métriques)	2009	0,0	1,2	3,1	11,4

• **Annexe II. : Situation du portefeuille actif du Groupe de la Banque en RDC au 03 septembre 2013**

	Nom du projet	Source	Date	Date	Date mise	Date de	Montant	Total	% Décais.	% sect.
		finance	d'approbation	signature	en vigueur	clôture	approuvé	Déboursé		
	SECTEUR AGRICOLE						49,46	2,56	5,2%	11,99%
1	PROJET D'APPUI AU DEVEL INFRASTR RURALES	don FAD	10.11.2011	20.01.2012	20.01.2012	31.12.2017	49,46	2,56	5,2%	
	SECTEUR TRANSPORT ET TIC						142,15	18,16	12,8%	34,45%
2	PROJET PRIORITAIRE - SECURITE AERIENNE	don FAD	27.09.2010	02.11.2010	02.11.2010	31.12.2015	88,60	18,04	20,4%	
3	PROJET DE REHABILITATION ROUTE BATSHAM	don FAD	13.06.2012	07.08.2012	07.08.2012	31.12.2017	53,55	0,12	0,2%	
	SECTEUR EAU ET ASSAINISSEMENT						70,00	40,36	57,7%	16,96%
4	PROJET D'AEPAL EN MILIEU SEMI URBAIN	don FAD	06.06.2007	09.08.2007	04.04.2008	31.12.2013	70,00	40,36	57,7%	
	SECTEUR PRIVE						0,63	0,60	95,2%	0,15%
5	ADVANS BANQUE (CONGO)	Prêt BAD	04.02.2008	24.11.2008	09.04.2009	31.05.2013	0,63	0,60	95,2%	
	SECTEUR ENERGIE						105,39	14,35	13,6%	25,54%
6	PROJET REHAB. HYDROELECTRIQUE INGA- PMEDE	don FAD	18.12.2007	10.04.2008	10.04.2008	31.12.2014	35,70	13,83	38,7%	
7	PROJET ELECTRIFICATION PERIURBAINE RURAL	FEF	15.12.2010	10.03.2011	10.03.2011	31.12.2015	60,00	0,11	0,2%	
	PROJET ELECTRIFICATION PERIURBAINE RURAL	don FAD	15.12.2010	10.03.2011	10.03.2011	31.05.2015	9,69	0,41	4,2%	
	SECTEUR SOCIAL						15,00	10,15	67,7%	3,64%
8	APPUI A REINSE SOCIO-ECONOM POST- CONFLIT	don FAD	24.07.2007	09.08.2007	09.08.2007	30.06.2013	15,00	10,15	67,7%	
	SECTEUR MULTISECTEUR						30,00	4,54	15,1%	7,27%
9	PROJET D'APPUI A LA MODERN. FIN. PUB	don FAD	25.04.2012	29.05.2012	29.05.2012	31.12.2015	10,00	0,67	6,70%	
10	MOBILISATION RES HUM ADMIN PUBLIQUE	don FAD	21.01.2011	04.05.2011	05.05.2011	31.12.2015	20,00	3,87	19,35%	

	Opérations nationales						412,63	90,72	21,99%	
	GUICHET III FEF						7,13	1,36	19,1%	
1	STRATEGIE NAT. DE DEV. DE LA STATISTIQUE		19.04.2011	24.08.2011	24.08.2011	30.11.2013	0,26	0,14	53,85%	
2	RENF CAP INSTITU DU MINISTERE DE L'ENSEI		11.07.2011	24.08.2011	24.08.2011	30.11.2013	0,28	0,20	71,43%	
3	APPUI A LA CELLULE D'EXECUTION DES PROJETS FEF		01.03.2011			30.09.2013	0,15	0,12	80,00%	
4	APPUI A LA GESTION MACRO-ECONOMIQUE		24.11.2010			31.12.2012	0,59	0,46	77,97%	
5	RENF DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES (Finances publiques)		26.03.2010			31.12.2012	0,48	0,18	37,50%	
6	RENF DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES (Diaspora)		26.03.2010			30.09.2013	0,34	0,26	76,47%	
7	CREATION DE L'AGENCE POUR LE SITE D'INGA		17.04.2013	31.05.2013	31.05.2013	30.06.2015	1,99	0,00	0,00%	
8	PROJET DEVELOPPEMENT D'INGA3 - INGA/PATCD		13.05.2013	31.05.2013	31.05.2013	30.06.2015	1,50	0,00	0,00%	
9	REFORCEMENT DES CAPACITES DE PILOTAGE DES REFORMES		18.07.2013			31.12.2014	1,54	0,00	0,00%	
	CBFF						25,11	8,42	33,5%	
1	PHASING OUT SLASH AND BURNING FARMING		04.11.2009	20.11.2009	20.11.2009	31.12.2013	0,29	0,28	96,35%	
2	GESTION ET EXPLOITATION DURABLE ET INNOVATION		11.11.2009	20.11.2009	27.11.2009	31.12.2013	0,96	0,89	92,71%	
3	QUANTIFYING CARBON STOCK		13.11.2009	29.01.2010	08.02.2010	30.06.2013	1,08	0,81	75,00%	
4	SANKURU FAIR TRADE CARBON INITIATIVE		07.04.2010	14.02.2011	10.03.2011	01.05.2015	1,15	1,04	90,43%	
5	CONSERVATION INTERNATIONALE FOUNDATION		09.06.2010	26.07.2001	10.11.2011	28.02.2014	1,18	0,15	12,71%	
6	ECOMAKALA		12.07.2011	31.08.2011	31.08.2011	31.03.2014	2,18	0,42	19,27%	
7	REDD AGROFORESTERIE SUD KWAMOUTH		12.07.2011	31.08.2011	31.08.2011	31.03.2014	2,17	0,39	17,97%	
8	PROJET PILORE REDD D'ISANGI		19.05.2011	08.06.2011	17.08.2011	31.03.2014	2,00	0,39	19,50%	
9	CIVIL SOCIETY AND GOVERNANCE CAPACITY BUILDING		13.07.2011	31.08.2011	15.10.2011	31.03.2014	2,79	0,29	10,39%	
10	PROJET REDD LUKI		22.07.2011	31.08.2011	31.08.2011	31.03.2014	2,01	0,00	0,00%	

11	PROJET REDD MAMBASA		27.04.2011	08.06.2011	17.08.2011	31.03.2014	2,58	0,93	36,05%	
12	EXPLOITATION INTEGRE DE LA PLANTE JAFRO		06.12.2011	29.02.2012	29.02.2012	31.12.2015	0,11	0,06	54,55%	
13	VAMPEEN VALORIASATION OF AFRICAN MEDICINE		16.11.2011	09.12.2011	30.12.2011	31.12.2014	1,37	0,96	70,07%	
14	APPUI AU DEVELOPPEMENT DE L'AGROFORESTERIE		02.04.2012	12.06.2012	30.08.2012	28.02.2015	5,24	1,81	34,54%	
	Fonds d'investissement Forestier (PIF)						0,52	0,19	36,5%	
1	PLAN D'INVESTISSEMENT FORESTIER	PIF	19.06.2012	06.10.2012	06.10.2012	31.12.2013	0,52	0,19	36,54%	
	MULTINATIONAL						58,46	16,92	28,9%	
1	ETUDE DU PONT ENTRE KINSHASA (RDC) ET BRAZZAVILLE (CONGO)	don FAD	03.12.2008	13.05.2009	13.05.2009	30.06.2014	3,59	1,64	45,68%	
2	ETUDE DE LA ROUTE OUSSO-BANGUI-NDJAMENA ET NAVIGATION FLUVIALE	don FAD	01.12.2010	29.04.2011	29.04.2011	31.12.2014	0,44	0,00	0,00%	
3	PROG. D'AMENAG. LAC TANGANYIKA (RDC)	Prêt FAD	17.11.2004	01.02.2005	24.11.2006	31.12.2013	6,79	4,76	70,10%	
		don FAD	17.11.2004	01.02.2005	01.02.2005	31.12.2013	4,96	3,15	63,51%	
4	NELSAP INTERCONNECTION PROJECT - DRC	don FAD	27.11.2008	28.05.2010	28.05.2010	31.12.2014	27,62	0,38	1,38%	
5	ETUDE INGA ET INTERCONNEXIONS ASSOCIEES	don FAD	30.04.2008	07.08.2008	07.08.2008	31.10.2013	9,51	6,99	73,50%	
6	INTERCONNEXIONS DES RESEAUX ELECTRIQUES DE BOALI	don FAD	19.09.2012	20.02.2013	20.02.2013	31.12.2017	5,55	0,00	0,00%	
	TOTAL GENERAL						503,33	117,42	23,33%	

- **Annexe III. : Interventions des partenaires au développement dans le sous-secteur de l'électricité à fin juin 2013 en RDC**

BAILLEURS DES FONDS	PROGRAMME OU PROJET	MONTANT
Banque Mondiale	<ul style="list-style-type: none"> - Projet de réhabilitation des centrales d'Inga et du réseau de distribution de Kinshasa (PMEDE) - Projet d'exportation de l'énergie en Afrique australe (SAPMP) 	937.000.000 USD
Coopération Allemande (KfW)	<ul style="list-style-type: none"> - Projet de réhabilitation des centrales d'Inga et du réseau de distribution de Kinshasa (Groupe G27 d'Inga II) - Projet du poste de Kamanyola dans le cadre du projet Ruzizi III 	Financement en cours de préparation
Banque Européenne d'Investissement	<ul style="list-style-type: none"> - Projet d'exportation de l'énergie en Afrique australe (SAPMP) - Projet de réhabilitation des centrales d'Inga et du réseau de distribution de Kinshasa (PMEDE) 	110.000.000 €
Coopération Technique Belge	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation de la centrale de Tshopo et du réseau de distribution de Kisangani 	13.500.000 €
Coopération Chinoise	<ul style="list-style-type: none"> - Construction de la centrale hydroélectrique de Zongo II (150 MW) 	360.000.000 €
Coopération Néerlandaise	<ul style="list-style-type: none"> - Projet de renforcement de l'interconnexion des réseaux électriques des pays des lacs équatoriaux du Nil 	10.000.000
Coopération Indienne	<ul style="list-style-type: none"> - Construction des centrales hydroélectriques de Kakobola (9 MW) et Katende (64 MW) 	210.000.000 €

• **Annexe IV. Description du projet**

Libellés des composantes	Coût (MUC)	Descriptions des activités
A) Appui au développement d'Inga	81,03	<p><u>Appui technique et institutionnel au GdRDC (à travers la CGI3/ADEPI)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnement ADEPI • Mise en place d'un Conseiller stratégique auprès de la CGI3/ADEPI • Recrutement de conseillers internationaux • Recrutement d'homologues nationaux • Mise en œuvre volet communication <p><u>Etudes techniques liées au projet Inga</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Validation de la capacité de la prise d'eau (bathymétrie, profils de vitesse, sédimentologie, modèle numérique et cahier des charges du modèle physique & sédimentologique) • Reconnaissances géologiques (Geological baseline report -GBR et cahier des charges des reconnaissances ; supervision des travaux de terrain ; interprétation des résultats) • Benchmarking tarifaire et caractérisation de la demande • Mise à jour des projets de lignes et des courbes de charge • Etudes APD, DAO, appui AO, mobilisation financements lignes RDC • Analyse de l'impact sur Inga 1 et 2 & mesures compensatoires associées • Etudes d'impact environnementales et sociales • Mise à jour du projet de référence à 4800 MW • Modèle physique et études de sédimentation • Prestations de conseil à CGI3/ADEPI • Etude d'une deuxième ligne d'interconnexion • Appui à SPV Ouvrages communs • Appui à SPV ligne Inga-Kolwezi
B) Appui au développement de l'accès	22,93	<p><u>Etudes pour le développement de l'accès à l'électricité (micro et mini centrales hydroélectriques)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Etudes complètes de 5 à 10 sites <ul style="list-style-type: none"> ◦ Etudes technico-économiques ◦ Etudes d'impact environnemental et social • Etudes de réhabilitation de sites <p><u>Augmentation de la puissance du Poste 225/20 kV de Kimbanseke</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Passage de 40 à 100 MVA
C) Gestion du projet	8,26	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle et supervision des différentes prestations • Actions de formation • Fonctionnement CEP (Organisation/Participation réunions, ateliers, voyages d'études ; indemnités) • Panel d'experts indépendant • manuel de procédures • Audit des comptes du projet
TOTAL	112,23	

- **Annexe V : Note juridique de clarification du processus de sélection compétitif de recrutement du conseiller stratégique et les modalités de la poursuite de ses prestations dans le cadre du projet Inga**



Date : 22 octobre 2013
 Ref : GECL.2/IOM/SA/2013/10/02

NOTE JURIDIQUE DE CLARIFICATION DU PROCESSUS DE SELECTION COMPETITIF, DE RECRUTEMENT DU CONSULTANT ET LES MODALITES DE LA POURSUITE DE SES PRESTATIONS DANS LE CADRE DU PROJET INGA

La présente note apporte des clarifications sur la validité du processus de recrutement du conseil (le « Consultant ») du Gouvernement de la République Démocratique du Congo (le « GoRDC »), la nature du contrat et la prise en charge de ses prestations par le Groupe de la Banque.

A ce titre il est important de souligner le caractère particulier de la procédure suivie qui combine les dispositions des points 4.2 et 4.5 (*Types de contrats et dispositions importantes*) des Règles et Procédures d'Utilisation des Consultants.

I. Sur la validité de la procédure de sélection et la poursuite des prestations

A. Un processus compétitif supervisé par la Banque dans un souci de transparence

S'agissant du recrutement d'un cabinet d'avocats, la procédure de sélection (la « Procédure de Sélection ») a été conduite conformément aux procédures régulièrement suivies par le département juridique de la Banque lors de la sélection des conseils juridiques dans tous les types de projets que la Banque finance. Pour ce type de prestations, la procédure suivie est une procédure similaire à celle suivie par toutes les institutions multilatérales de développement.

Plus spécifiquement, la sélection a été effectuée parmi 5 des cabinets internationaux les plus réputés non seulement dans le domaine des financements de projet mais également dans les secteurs de l'énergie. Bien que menée par le GoRDC, chacune des étapes ont reçu la contribution et la validation de la Banque, à savoir l'établissement de la liste restreinte de cabinets, la préparation des demandes de proposition et le lancement des appels à compétition, la réception et l'évaluation des propositions, la discussion sur le contenu des offres, le classement des offres, la notification des choix et la négociation du contrat d'engagement du cabinet choisi.

Il convient de rappeler qu'au moment du lancement de la Procédure de Sélection du Consultant, ni la Banque ni le GoRDC n'avait les ressources pour financer les services requis. Par conséquent, il n'y avait pas lieu d'exiger que la Procédure de Sélection suive les règles et procédures de la Banque en matière d'utilisation de consultants. Néanmoins, en prévision d'une éventuelle prise en charge des honoraires du Consultant par la Banque ou d'autres

institutions financières de développement, telles que la Banque mondiale, le GoRDC a par précaution demandé à la Banque de suivre, superviser et valider la Procédure de Sélection afin de s'assurer qu'elle est conforme aux normes suivies par les institutions financières internationales pour la sélection d'un cabinet d'avocat pour ce type de prestations.

B. Une poursuite des prestations conforme aux termes de références de la mission du Consultant

S'agissant de la poursuite des prestations du Consultant, les termes de références de la mission du Consultant (la « Mission ») vont au-delà de la phase de sélection du développeur. Le Consultant a en fait été recruté par le GoRDC pour l'ensemble du projet Inga, comme en atteste l'Annexe 1 du contrat conclu par les parties (le « Contrat »).

Outre les prestations afférentes à la phase de sélection du développeur, la Mission couvre notamment (i) la rédaction, la négociation et la finalisation du contrat de concession, tous accords auxquels le GoRDC serait partie et tous accords connexes, (ii) l'émission d'avis juridiques, (iii) l'audit juridique du développeur sélectionné, (iv) la constitution de la société de projet, (v) la vérification de la satisfaction des conditions préalables relatives à la signature des accords susmentionnés ainsi que (vi) la finalisation et l'organisation de la signature de ces accords.

II. Sur la nature du Contrat du Consultant

Le contrat du Consultant est à la fois (i) un contrat rémunéré au temps passé, tel que décrit au point 4.2 des Règles et Procédures d'Utilisation des Consultants et (ii) un contrat à prestations indéterminées (*Accord de Prix*), tel que décrit au point 4.5 des règles et procédure susvisées.

Le point 4.2 des Règles et Procédures d'Utilisation des Consultants vise les « *Contrats rémunérés au temps passé* ». Ce type de contrat convient aux services dont il est difficile de définir l'étendue ou la durée, soit qu'il s'agisse de services liés aux activités d'autres prestataires dont les délais d'exécution peuvent varier, soit que l'on ait du mal à déterminer l'étendue des prestations que les consultants ont à fournir pour atteindre les objectifs fixés. Il y est largement fait appel pour les études complexes, la supervision de travaux, les services de conseil et la plupart des activités de formation. Les paiements portent sur la rémunération du personnel (lequel est normalement désigné dans le contrat), sur la base de taux unitaires préalablement convenus (taux horaires, journaliers, hebdomadaires ou mensuels), et les frais remboursables établis à partir des dépenses effectives et/ou des prix unitaires convenus. Les taux de rémunération du personnel comprennent les salaires, les charges sociales, les frais généraux, les honoraires (ou bénéfices) et, le cas échéant, des indemnités spéciales. Ce type de contrat comporte un montant « plafonné » qui inclut une provision pour aléas d'exécution et, le cas échéant, une clause de révision des prix, ledit montant ne devant pas être dépassé. Un contrat rémunéré au temps passé doit être suivi et administré de près par le client, qui s'assurera ainsi du bon déroulement de la mission et de ce que les paiements facturés par le Consultant sont corrects.

Le point 4.5 des Règles et Procédures d'Utilisation des Consultants vise les « *Contrats à prestations indéterminées (Accord de prix)* ». Ce type de contrat est utilisé lorsqu'un Emprunteur a besoin de services spécialisés « à la demande » pour obtenir des conseils dans un domaine particulier, l'étendue et le calendrier de réalisation de ces services ne pouvant être définis à l'avance. On y fait communément appel pour s'attacher les services de « conseillers » en vue de l'exécution de projets complexes (par exemple : experts pour la construction d'un barrage), panel de médiateurs spécialisés pour la résolution de différends, experts pour des réformes

institutionnelles, experts en matière de passation des marchés, experts pour résoudre des problèmes techniques, etc. ; en principe, ces contrats portent sur des périodes d'un an ou plus. En pareil cas, l'Emprunteur et le Consultant se mettent d'accord sur les taux unitaires de rémunération des experts, et les paiements sont effectués sur la base du temps de travail réel de ces derniers.

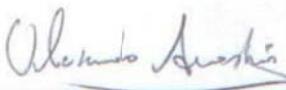
III. Sur de prise en charge des prestations par la Banque

Eu égard à ce qui précède, nous considérons que la Banque peut valablement financer le paiement des prestations du Consultant. Au besoin, il conviendra de réviser certaines clauses du Contrat pour s'assurer de leur conformité avec les point 4.2 et 4.5 des Règles et Procédures d'Utilisation des Consultants, en tenant compte notamment des points suivants :

- (i) Le cout unitaire ou taux horaire ;
- (ii) L'évaluation des prestations du Consultant ;
- (iii) La durée des Prestations ;
- (iv) Le calendrier de réalisation des prestations ; et
- (v) Le respect du montant plafond.

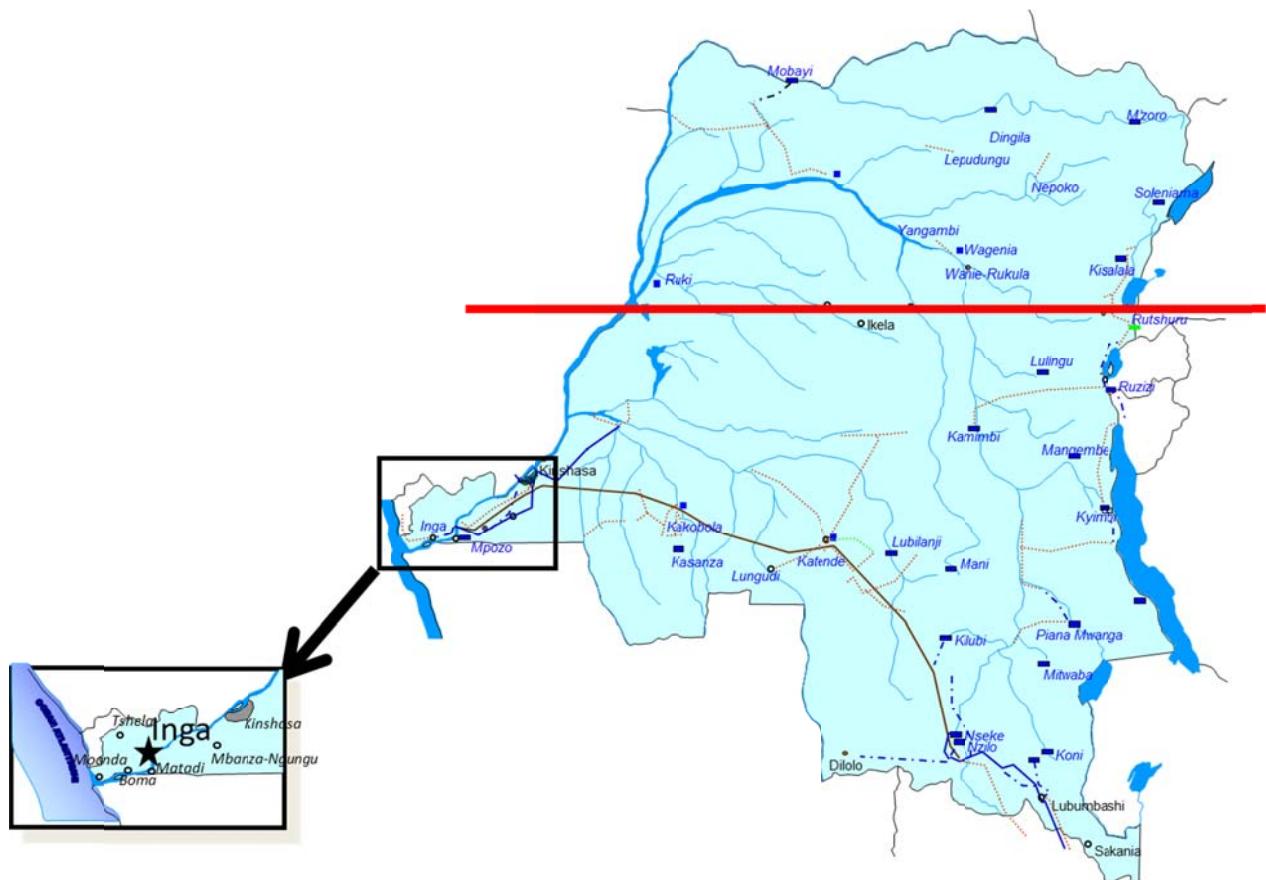
En conclusion, sur la base de ce qui précède, il est confirmé que :

- (i) la Procédure de Sélection a été valablement conduite sur la base des considérations d'efficacité technique, de transparence et de compétitivité ;
- (ii) la poursuite des prestations par le Consultant est conforme aux termes de référence de sa Mission, qui couvre l'ensemble du projet Inga et ne se limite pas à la sélection du développeur ;
- (iii) la procédure suivie combine les dispositions des points 4.2 et 4.5 des Règles et Procédures pour l'Utilisation des Consultants ;
- (iv) le Contrat devrait être lu à la lumière des points 4.2 et 4.5 des Règles et Procédures pour l'Utilisation des Consultants et le cas échéant révisé pour s'assurer de son effectivité et de sa conformité au regard des dispositions susmentionnées.



Pour
Souley AMADOU
Division Manager
Private Sector Operations

- Annexe VI. Carte de la Zone du Projet



Cette carte a été fournie par le personnel de la Banque africaine de développement exclusivement à l'usage des lecteurs du rapport auquel elle est jointe. Les dénominations utilisées et les frontières figurant sur cette carte n'impliquent de la part du Groupe de la BAD et de ses membres aucun jugement concernant le statut légal d'un territoire ni aucune approbation ou acceptation de ses frontières